

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

JANVIER 1731.
Tome LIV.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. D C C. XXXI.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes , qui remonte jusqu'à la Paix de Risvick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires de Trevoux , & differens Journaux Lit. Hist. & Polit. , comme Repub. des Lettres , Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres , 14. vol. , Bibliotheque Italique 7. vol. : il continuera de paroître un Tome chaque quart d'an de ces deux derniers.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Janvier 1731.

A R T I C L E I.

*Qui contient quelques nouvelles de Litterature
& autres remarques curieuses depuis le
mois dernier.*

I. **S**uite & fin de la Dissertation sur les principes
métalliques, dont les deux parties précédentes
ont été inserées dans les Journaux d'Octobre &
de Decembre derniers.

. Beaucoup de ces especes de vitriols se font ,
non avec le fer, ni le cuivre, mais avec les mines de
fer ou de cuivre peu abondantes, que l'on pulverise
& met dans l'eau acide ou lessive, de laquelle nous
avons ci-devant parlé; lesquelles lessives dissolvent
lesdites mines, & forment avec elles du vitriol cri-
stalin de différentes couleurs, & tel que nous le
voyons. Tel est le vitriol Romain qui se fait en Ita-
lie avec de méchante mine de fer, & aussi le vitriol
d'Angleterre. L'un & l'autre sont verdâtres & très-
difficiles à distinguer l'un de l'autre; mais le vitriol
de Suede ou de Liege, qui est aussi un vitriol martial,

La Clef du Cabinet

se fait avec des rognures de tôle ou vieux fer dissous dans la lessive des Marcaffites sulphureuses, fusées à l'air. L'un & l'autre de ces deux vitriols sont verdâtres, ou couleur de feuilles mortes, & tiennent du fer. Si on frotte une lame de fer polie avec l'un & l'autre de ces vitriols, au lieu de lui donner une couleur rouge & cuivreuse, ils la noircissent. Ces especes de vitriols donnent par la distillation vulgaire beaucoup d'esprits sulphureux & peu de corrosifs, & le colcotar qui en reste est très rouge.

Le Cofrevaste ou eau de cuivre, qui est le vitriol d'Allemagne, se fait avec la lessive de Marcaffites sulphureuses, dans lequel on dissout de méchanre mine de cuivre, comme sont le verd de montagne ou autre de cette nature, en observant les circonstances desquelles nous avons parlé ci devant.

Il y a cependant plusieurs fontaines, desquelles on fait évaporer l'eau & cristalliser; & on a de très-beau vitriol. Tel est le vitriol blanc d'Angleterre, qui n'est blanc que parce qu'il est très-peu chargé de métal: comme nous l'avons ci-devant fait remarquer, & qu'il tient un peu du fer & beaucoup de l'estaim. Car il faut remarquer que chaque métal forme un vitriol différent: mais tous ces vitriols, dont la base est le fer, n'ont pas un autre principe les uns que les autres, quoi qu'ils soient faits autrement, non pas même celui qui se tire des fontaines, parce que les sources de ces fontaines ou marais desquels on tire du vitriol, passant par des mines de marcaffite sulphureuses ou de fer, ou de cuivre, ou de tout autre métal, il coule dans leur lit une eau acide plus ou moins spiritique, semblable en tout à la lessive des Marcaffites, de laquelle nous avons ci devant parlé; c'est pourquoi cette eau par évaporation & cristallisation doit donner un vrai vitriol.

C'est aussi de ce principe & de cette origine qu'émane

& sort cette prétendue transmutation de fer en cuivre dans plusieurs endroits de l'Europe, & sur tout dans ces fameuses fontaines de Suede & de Dannemarck. La source de ces fontaines part, ou passe par les mines de sel; puis elle rencontre dans son cours quelques mines de marcaffites sulphureuses qui tiennent du cuivre: car nous avons fait remarquer que ces pirites ou marcaffites sont tantôt cuivreuses, tantôt martiales, & même des autres métaux, selon la terre qu'elles rencontrent, & avec lesquelles elles prennent corps: ou même ces sources passent par quelques mines de cuivre qui ne sont point rares dans cette contrée; & cette eau acide étant empreinte, & ayant dissous du cuivre autant qu'elle s'en peut charger, elle est propre à former un vitriol cuivreux, c'est à dire, de Cypre ou d'Allemagne. Mais cette eau vitriolique cuivreuse venant à rencontrer dans son cours des plaques de fer, le limon desdites eaux plus chargé que l'eau des parties métalliques cuivreuses s'attache à ces plaques, les incruste d'une croûte très-épaisse qui est totalement cuivreuse, & cette eau acide qui coule dans le lit de la fontaine, corrode, ronge & dissout peu à peu la plaque de fer, & lâche d'autant plus le cuivre qu'elle tenoit suspendu, pour la charger de fer comme plus terrestre que le cuivre; & quoique cette plaque s'incruste d'autant plus épais, cependant cette plaque se trouve bientôt dissoute, & il ne reste plus que la croûte de la matière cuivreuse, qui fondue à grand feu donne du beau & du bon cuivre, sur lequel nage un peu de scorie de fer, s'il en est un peu resté dans l'incrustation dont nous venons de parler.

De ce raisonnement il est facile de juger, si le fer dans ces fontaines admirables de Suede & de Dannemarck, s'est changé & transmué en cuivre, ou si la matière propre à former du cuivre, & qui en contient naturellement, s'est corporifiée avec la plaque

de fer , & a formé le cuivre qui reste après la fusion. La même chose se fait dans l'opération du Sieur Salvagnac ; mais non pas avec autant d'art , & il se trouvera semblable à ces fontaines , qui n'ont d'admirable que le nom & la réputation , que quelques Historiens ignorans leur ont acquise.

Je crois que nous avons amplement démontré la maniere dont les differens vitriols se forment , tant par la nature que par l'art , & nous avons soutenu ce raisonnement par des experiences sensibles , qui seules peuvent nous conduire a la découverte du travail de la nature. Nous avons fait voir ce que ç'étoit que liqueur acide repandue par toutes les entrailles de la terre , & son action sur la partie patiente qui est la terre glaise , tant pour la generation de la marcaffite sulphureuse que celle du sel métallique , que nous appellons vitriol artificiel ou naturel. Mais on nous dira peut être que nous supposons une terre métallique dans le vitriol naturel ; mais si on remarque qu'après son Analyse , aussi-bien que de tous les vitriols factices , des differentes feremies , ou marcaffites sulphureuses , & même des souffres ; il reste une tête morte qui le métallise avec l'huile de lin , en fer ou en cuivre , il y a apparence que le vitriol naturel n'est autre chose qu'une liqueur acide jointe à une terre métallique. La façon dont on fait le vitriol artificiel , prouve évidemment que le vitriol est seulement composé d'un métal dissou par un acide , ou du moins d'une terre qui peut devenir métal par le moyen des graisses , puisque la tête morte , ou ce qui reste des marcaffites sulphureuses après leur analyse ; c'est-à dire , après que l'humide de l'air & le tems les ont fait furer , & ont développé l'esprit acide qui étoit dedans , peut devenir cuivre ou fer par la jonction de l'huile de lin , comme nous l'avons ci-devant fait remarquer. Il est même à présumer que si nous
avons

avons des terres ici assez pures, & que la chaleur solaire ou souterraine fût compétante, les têtes mortes des marcaffites sulphureuses que nous avons, donneroient de l'or & de l'argent, comme elles font du fer & du cuivre, après qu'on en auroit extrait la liqueur acide. C'est, sans doute, de ce principe qu'est sortie l'augmentation d'or considérable que j'ai quelquefois trouvé en départant l'or d'avec l'argent, c'est-à-dire, que l'eau forte dont je m'étois servi, faite avec le nitre & le vitriol, avoit enlevé avec elle la partie orifique volatile, qui se trouvoit jointe au vitriol, laquelle partie solaire s'accrochant, tant avec l'or qui a été mis dans l'argent, qu'avec celui qui est immur & non coloré, qui se trouve naturellement joint avec l'argent, se sont précipités ensemble & ont formé l'augmentation considérable que j'ai trouvée. Mais comme la vraie Chimie ne raisonne que de ce qui est palpable, & qu'elle abandonne facilement le raisonnement spéculatif des quatre qualités & des quatre Elemens à la Métaphysique; nous ne toucherons que ce qui est sensible; c'est-à-dire, les différentes parties qui nous restent après l'analyse d'un mixte. Nous disons donc que la liqueur acide que nous posons pour premier principe agent, qui nous soit sensible & que nous puissions appercevoir (car les principes principiens ne sont point de notre ressort, mais seulement les principes principiés) est la même dans tous les mixtes. Et elle ne differe en forme que selon les différentes terres auxquelles elle s'accroche, & avec lesquelles elle fait corps. Par exemple, si on tire l'esprit acide du nitre, du sel marin, du sel gessine, ou de l'alun, on trouvera que cet acide sera le même & aura à peu près le même goût & odeur que celui qui se tire de la féremie furée à l'air, du soufre ordinaire ou du vitriol naturel ou factice. La palingnésie de ces sels, c'est-à-dire, la façon de former avec

lui tous les autres, de laquelle nous parlerons dans notre Memoire du Salpêtre, jointe à la façon triviale & vulgaire dont on fait du vitriol avec tous ces acides, prouve ce que je dis; c'est-à-dire, que si on dissout du fer ou du cuivre dans l'acide du nitre, du sel commun ou sel gême, ou dans celui de l'aun, & qu'on évapore l'humide superflu de cette dissolution, & qu'on expose le résidu au froid, on aura un vitriol différent en couleur, selon le métal qu'on aura dissout; mais en tout semblable à celui que l'on vend dans nos boutiques, excepté qu'étant analysé comme l'autre, il ne rend presque point d'huile, peu d'acides sulphureux, mais beaucoup de tête morte, & cela parce que le métal n'a pas été autant divisé & subtilisé que dans le vitriol naturel ou factice, duquel nous avons parlé.

Il ne faut donc pas s'étonner presentement si tous les vitriols donnent une tête morte après l'extraction de leurs liqueurs acides, de laquelle on tire du vrai fer ou du vrai cuivre, selon ce qu'a été le vitriol, en redonnant à cette tête morte le principe flogistique; c'est-à-dire, une matiere huileuse qui peut remétalliser les chaux métalliques. C'est de cette matiere huileuse que les sels tirent leurs vertus, pour souder & métalliser les corps, qui contiennent des matieres propres à devenir métal. Ainsi les têtes mortes de tous les vitriols ne sont autre chose que des chaux métalliques, auxquelles il ne manque rien pour être métal, que le principe huileux métallisant, qui est le troisième principe des métaux, quoiqu'il soit très-difficile de trouver comment la nature peut donner ce principe aux métaux que l'on trouve tout formés dans les entrailles de la terre.

Ainsi le secret du Sieur Valtrigny n'est autre que de précipiter, par le moyen du fer, le cuivre, qui est auuellement dans le vitriol d'Allemagne, & qui tombe

tombe en poudre au fond de sa chaudiere. Et cette poudre ou chaux métallique couleur de rouille de fer, étant fondue avec les sels qu'elle a entraînés avec elle en se précipitant, donne du vrai cuivre, mais en petite quantité, qui revient à bien plus cher que le cuivre ordinaire. Quant aux morceaux de tôle qu'il montre aux Curieux, colorés en rouge ou couleur de cuivre, ce n'est qu'une teinture superficielle & qui ne pénètre point. Pour faire cette coloration, il faut avoir une lessive forte de feremie, furée à l'air, & dans laquelle on aura fait dissoudre du cuivre ou simplement de l'eau commune, dans laquelle on aura dissou du vitriol d'Allemagne ou de Cypre, tant que l'eau en pourra dissoudre; puis faire évaporer un tiers de la liqueur; ou bien on dissout dans de l'eau forte vulgaire du cuivre tant qu'elle en peut dissoudre, alors dans l'une ou l'autre de ces trois eaux préparées, étant bien chaudes, on y trempe une plaque de tôle aussi chaude, & on la retire incontinent, & elle se trouve avoir couleur de cuivre; c'est le secret dont les Doreurs se servent pour dorer le fer ou l'acier en or moulu, pour que leur ouvrage soit durable: mais si vous laissez long tems les plaques de tôle dans lesdites eaux préparées, & que vous les agitez de tems en tems, elles se dissoudront peu à peu, & à mesure se précipitera une poudre d'un jaune feüille morte, laquelle fondue donne du cuivre, c'est à dire, celui qui étoit dissou dans l'une ou l'autre de ces trois eaux de ci devant; mais non pas du fer transmué. Car si on fait évaporer & cristalliser la lessive d'où s'est précipité le cuivre, on aura un vitriol de fer au lieu d'un de cuivre qu'on auroit, si on avoit fait évaporer & cristalliser ladite lessive d'abord & avant d'y mettre le fer. Ainsi il n'y a point de transmutation de fer en cuivre, mais seulement un changement de vitriol venerien en un martial. Si on vouloit retirer

le fer de cette lessive, & le faire précipiter comme on a fait le cuivre, il faut seulement joindre à cette lessive de la calamine en petits morceaux, & à mesure qu'elle se dissoudra, le fer se précipitera tout comme a fait le cuivre. Ainsi le fer & le cuivre qui étoient naturellement l'un après l'autre dans la lessive, se peuvent revivifier, & de là on peut facilement reconnoître si la prétendue transmutation du Sieur Valtrigny est véritable; & si tout son attirail, ses grandes chaudières de plomb, & sur tout sa poudre qu'il appelle poudre de projection, est nécessaire pour extraire du vitriol cuivreux, le vrai cuivre qu'il contient.

II. *Paris*. Mr. de Lavour, connu par divers Ouvrages d'érudition sortis de sa plume, a mis au jour en deux Volumes in 12. une *Conférence de la Fable avec l'Histoire Sainte*; dans laquelle cet Auteur fait voir que les grandes Fables, le culte & les mystères du Paganisme ne sont que des copies altérées des Histoires, des Usages & des Traditions des Hébreux: Ce Livre se trouve à *Paris* chez Cailleau, Libraire, *Quai des Augustins*; chez Bordelet, & autres.

Prault, Libraire, *Quai de Gêvres*, a imprimé une *Description de la Ville de Lisbonne*, qui traite de la Langue & des mœurs des Habitans, de la Cour & du Gouvernement, des revenus du Roi, des forces par mer & par terre; des Colonies Portugaises, & du Commerce de cette Capitale: in 12. 1730.

Un autre in 12. de 500. pages, paroît aussi imprimé chez Rollin Pere *Quai des Augustins*, sous le titre de *Traité de l'usage des différentes saignées, principalement de celle du pied*, par Mr. Chevalier, Docteur Regent de la Faculté de Médecine de l'Université de *Paris*.

III. Londres. On a imprimé en cette Ville une *Histoire Univerfelle* en 4. vol. in fol. dont voici la matiere distribuée felon l'ordre des huit Livres qui composent ces quatre volumes. 1. L'Histoire d'Asie depuis le déluge & les premieres transmigrations , jusques à Alexandre. 2. L'Histoire des Grecs , jointe à celle des peuples de l'Asie , depuis Alexandre jusqu'à Mahomet. 3. L'Histoire Romaine. 4. L'Histoire des Mahometans. 5. L'Histoire des peuples d'Occident & du Nord de l'Europe , leurs irruptions dans l'Empire Romain , &c. 6. L'Histoire des Royaumes modernes , & des Etats méridionaux de l'Europe. 7. L'Histoire des Royaumes modernes , & des Etats qui sont au Nord de l'Europe. 8. L'Histoire de l'Afrique & de l'Amerique.

IV. Jean-Baptiste Cusson , Libraire à Nancy , s'étant proposé de faire une nouvelle Edition de l'Imitation de J. C. par Corneille en vers , a répandu dans le public deux Brochures in 4°. l'une en grand & l'autre en moyen papier , contenans toutes deux les douze premiers Chapitres de cet Ouvrage , & qu'il a intitulées : *Essay d'une nouvelle Edition de l'Imitation de J. C. par Mr. Corneille de l'Academie Françoisse , augmentée de l'Office de la Ste. Vierge , des Sept Pseaumes de la Penitence , des Vêpres du Dimanche , & de toutes les Hymnes du Breviaire Romain , mis en vers par le même Auteur , avec le texte Latin en marge.* On trouve dans la brochure en papier moyen l'ancien texte des endroits retouchés , renvoyé au bas des pages , avec plusieurs changemens faits au corps de l'Ouvrage , & écrits à la marge , que l'Editeur n'a placés de la sorte , qu'afin de découvrir si certe méthode sera dans le goût commun , ou si l'on sera porté plutôt pour une Edition sans notes , ayant à la fin une Table , contenant la liste de ces endroits retouchés avec l'ancien

texte

texte : C'est de quoi ledit Sr Cufflon s'explique assez bien dans l'avis suivant, mis à la tête de la brochure en grand papier, où ces notes & ces changemens ne sont pas inserés.

Quelque réputation que se soit acquise la Traduction de l'Imitation de J. C. par Mr. Corneille, & quelque veneration que j'aye toujours eue en particulier pour un si digne Ouvrage, les différentes Editions qui s'en sont faites dans presque tous les Pays, & qui se trouvent entre les mains de tout le monde, n'auroient détourné pour long-tems du dessein que je pouvois avoir d'en donner une nouvelle; mais une augmentation considerable qui s'est présentée, m'a déterminé à cette entreprise: & plus encore, le bonheur que j'ai eu de travailler sur deux Exemplaires, où l'on s'est appliqué à reformer les termes surannés, quelques tours un peu durs, des pluriels hors d'usage, & quelques autres négligences que l'on avoit jusqu'ici passées à Mr. Corneille, par indulgence pour son siècle. Il pourroit même se faire que ces réformations portées sur l'Exemplaire de l'Imitation de J. C. & sur celui de l'Office de la Vierge, que le hazard m'a fourni, & qui se trouvent écrites de la même main, seroient de l'Auteur lui même, qui dans les derniers tems de sa vie, où le langage s'étoit épuré, auroit retouché ces deux Ouvrages. Quoi qu'il en soit, muni de ce secours, j'ai crû devoir vanger Mr. Corneille de l'oubli où le laissent les Libraires de France, & les Libraires étrangers, pendant qu'ils accordent toute l'élegance de l'Art à des Poètes profanes, sur-tout à Mr. de la Fontaine, dont les Fables; quelques saines qu'elles soient en soi, ne peuvent qu'être contagieuses par la criminelle augmentation dont on a crû les enrichir.

Mais dans le doute où je dois être que ces change-

mens soient véritablement de l'Auteur, parce que s'étant lui-même appliqué, dans les cinq ou six premières Editions imprimées sous ses yeux, à y faire à chaque fois divers changemens, il n'est gueres vraisemblable qu'il eût privé le public de la dernière main qu'il y auroit mise; j'ai crû, pour ne rien prendre sur moi, qu'il étoit à propos de joindre à cette nouvelle Edition l'ancien texte de tous les endroits retouchés, afin qu'on ne puisse pas dire qu'on n'a pas ici le véritable Ouvrage de Mr. Corneille.

J'avois d'abord résolu de renvoyer cet ancien texte au bas de chacune des pages où se rencontrent des changemens, comme on le peut voir dans le petit Essay des douze premiers Chapitres que j'en ai donné: Encore m'étois je contenté de ne relever par des notes que les principales reformations, les autres n'étant pas considérables, quoi qu'en assez grand nombre, mais j'ai jugé depuis que ces scholies n'étant pas du goût de tout le monde, & ne servant qu'à distraire le Lecteur, il valoit mieux imprimer l'Ouvrage sans notes, & réserver pour la fin, dans une espece d'Errata à deux colonnes, la liste des endroits retouchés, avec l'ancien texte à côté. On jugera également par cette méthode, du mérite des changemens, dont plusieurs se justifieront même à la vûe de l'Original latin qui se trouve ici en marge; & l'on s'apercevra aisément en confrontant tous ces endroits, du respect qu'on y a eu pour les expressions & les pensées de ce grand homme.

A l'égard des autres pièces dont cette Edition est augmentée; comme Mr. Corneille, en traduisant en vers l'Office de la Vierge, les Sept Pseaumes de la Pénitence, les Vêpres du Dimanche, & les Hymns de l'année, qu'il donnoit alors aux Fideles pour leur servir de Livre d'Eglise, n'avoit pû assujettir à la contrainte des vers, les Leçons de cet Office, les Antiennes;

iennes, les Litanies des Saints, & les différentes Oraisons; il s'étoit contenté d'en donner la traduction en prose. C'est ce que j'ai crû pouvoir supprimer dans un Ouvrage où l'on ne s'attachera qu'à ses Vers. En récompense, les Lecteurs qui pourroient se faire quelque scrupule de chercher la Vie de Mr. Corneille dans ses œuvres de Theatre, seront peut-être bien aises d'en trouver ici un Abregé.

Au surplus, on verra que je n'ai rien épargné pour faire honneur à l'Auteur, à l'Imprimeur, & si je l'ose dire, à la Religion.

V. André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, a satisfait entierement à ses engagements pour les Souscriptions qu'il a distribuées pour le Dictionnaire de la Bible de Dom Augustin Calmet, à present Abbé de *Senones* 4. vol. in 4^o. Impression de *Geneve*. Chaque Soucrivain a reçu fidelement les Exemplaires pour lesquels il avoit souscrit; mais comme bien des Sçavans & des Curieux, qui n'ont pas été avertis à tems pour souscrire, ou ont demandé des Souscriptions trop tard, & lorsqu'elles étoient fermées, ne laissent pas de souhaiter de faire emplette de cet Ouvrage au prix courant, ledit Chevalier retranchera en leur faveur dudit prix courant à *Geneve* plus de moitié de l'augmentation de celui que les Soucrivains en ont payé: cette augmentation à *Geneve* est de 7. liv. 10. sols au cours de là, qui font 12. liv. 10. sols au cours present de France: Il se contentera donc pour les Exemplaires qu'il a encore actuellement en son pouvoir, de 48. livres en blanc, & de 56. livres de France reliés en veau proprement; mais comme il n'en a pas grand nombre, il n'y aura point de tems à perdre. L'écu courant à *Luxembourg* est évalué 4. liv. 12. s. au cours present de France.

des Princes &c. Janvier 1731. 15

VI. Le mot de l'Enigme du mois dernier est *Fontaine à laquelle on prend en Automne des oiseaux dans les Bois.*

E N I G M E.

LE beau nom que je porte est si rempli de charmes,
Qu'à l'oïr seulement il ravit les esprits :
Mon Corps est une fleur, dont l'éclat est sans prix ;
Et bien souvent l'amour l'arrose de ses larmes.

Je donne aux plus vaillans de mortelles allarmes,
Et de mon seul abord ils demeurent surpris,
Je détruis, quand je veux, les desseins qu'ils ont pris ;
Et jçais bien les dompter sans recourir aux armes.

Je vois de toutes parts les Rois humiliés,
Aporter leur Couronne & leur Sceptre à mes piés,
Et je suis des humains la Dêité visible.

Mon Empire autrefois s'étendoit jusqu'aux Cieux ;
Qui pourroit expliquer qu'il eût été possible,
Qu'une fleur passagere en attirât les Dieux ?

A R T I C L E I I.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **S**eville. Le 25. Octobre on celebra avec beaucoup de pompe au Palais Royal, l'anniversaire de la naissance de la Reine, qui entra ce jour-là dans la 39. année de son âge : Tous les Grands qui étoient en Ville, de même que les Ministres d'Etat & étrangers complimenterent là dessus L. Maj., & furent

furent ensuite admis à l'honneur de leur baiser les mains. L'après midi il y eut un très beau concert de musique dans l'Appartement du Prince des Asturies, suivi d'un grand Bal qui dura jusqu'au souper, où se trouverent tous les Infants & Infantes, de même que les principaux Seigneurs & Dames de la Cour. Le même soir L. Maj. reçurent encore les complimens sur cet anniversaire du nouveau Cardinal Aldobrandini, à qui Elles témoignèrent d'une manière très-gracieuse, que son élévation au Cardinalat leur étoit fort agréable. On attendoit vers ce tems là l'arrivée d'un Exprés du Marquis de Castelar, Ambassadeur extraordinaire du Roi à la Cour de France, afin de pouvoir prendre les mesures convenables aux dépêches que ce Courier devoit apporter, tant par rapport au reglement de l'Indult sur les Effets qui étoient à bord de la dernière Flotille, revenue à *Cadix* de la *Nouvelle Espagne*, que par rapport à ce qu'on doit faire touchant la guerre ou la paix qui sont encore en balance.

II. Comme il n'y a nulle apparence d'un renouvellement de conférences entre les Ministres des diverses Puissances, ci devant assemblés en Congrès à *Soissons*, le Roi a dépêché un Exprés à *Paris* à deux de ses Ambassadeurs Plenipotentiaires, avec ordre de revenir au plutôt en cette Cour; S. M. doit aussi, dit-on, mander au premier jour les principaux Généraux de ses Troupes, pour demander leur avis sur les opérations de la Campagne prochaine en *Italie*, au cas qu'on ne puisse pas convenir cet hiver d'un accommodement avec la Cour de *Vienne*; & l'on ne discontinuë pas d'assurer qu'il y aura dans peu une augmentation considérable des forces de cette Monarchie, & une promotion d'Officiers Généraux: Entre tems Don Joseph Ladron de Guevarra a été pourvû de la Charge d'Aide-Major des Gardes Espagnoles;

gnoles; & le Cardinal Borgia d'une Commanderie de l'Ordre d'*Alcantara*, nommée la *Tête de Bœuf*, située dans l'*Estramadoure*, qui est d'un revenu annuel de 800. pistoles.

III. On a reçu ici l'agréable nouvelle que tous les Gallions partis de *Cadix* au commencement de l'Été passé, étoient heureusement arrivés à *Cartagene* le 8. Août dernier; qu'il s'étoit pour lors déjà rendu à *Porto-Bello* un grand nombre de Négocians, pour acheter des marchandises à la Foire qui a dû s'y tenir au mois d'Octobre dernier; & qu'on faisoit état que lesdits Gallions reviendroient à *Cadix* richement chargés dans le courant du mois d'Avril prochain. L'inquiétude où l'on étoit ici, causée par les maladies regnantes à *Cadix*, a cessé en partie par l'avis qu'on a reçu qu'elles ont diminué considérablement, depuis que les pluyes continuelles, tombées pendant plusieurs mois, ont pris fin; & que le Magistrat de ladite Ville a fait combler un grand puits rempli de toutes sortes d'ordures, d'où il sortoit des exhalaisons qui infectoient l'air. Vers le commencement de Novembre les principaux Chevaliers de cette Ville de *Seville* donnerent au public le divertissement d'un combat de Tauraux, dans la Place de l'Arsehal, située hors la Ville près de la Riviere de *Guadalquivir*, qui fut executé avec beaucoup d'adresse.

IV. Le Comte de Rothembourg est attendu de *Paris* en cette Ville en qualité d'Ambassadeur de France, & l'on a déjà loué une maison magnifique pour le logement de S. Ex.: On croit cependant que la Cour a dessein de faire un nouveau voyage quelque part, quoique la saison soit déjà fort avancée, sur ce que l'on a mandé ici de *Madrid* deux Chaises & 50. Porteurs, & que L. Maj. & toute la Famille étoient encore en état de l'entre-

prendre par leur bonne constitution, & la santé parfaite dont Elles continuoient de jouir. Le 4. Novembre, jour de la fête de St. Charles Borromeé, dont l'Infant Dom Carlos porte le nom, S. A. S. reçut à ce sujet les complimens de tous les Grands qui étoient en ville, des Ministres étrangers & de beaucoup d'autres personnes de distinction. Le 12. au soir l'Express attendu de *Paris*, envoyé par le Marquis de Castelar, arriva à la Cour avec des dépêches d'importance : sur lesquelles il se tint le lendemain un grand Conseil en présence du Roi, dont le résultat est demeuré jusqu'à présent impenetrable, de même que le contenu de la réponse de S. Maj. à ces dépêches, dont on a chargé le même Courier, qui est parti pour retourner en France. Mr. de Verboom, Ingenieur General, a reçu ordre de se rendre devant *Gibraltar* avec six autres Ingenieurs, pour élever, dit-on, un Fort à *St. Roch*, & quelques Redoutes le long de la Ligne, afin d'ôter les moyens aux Anglois qui sont dans cette Place, de répandre dans le Pays des marchandises de contrebande.

V. Au rapport des Commissaires que le Roi avoit envoyé à *Oropesa* dans l'*Estramadoure*, pour prendre connoissance d'une mine d'or qui y a été découverte; ils doivent avoir trouvé beaucoup d'or parmi la matiere qui en a été tirée en leur présence; & assurement S. M. qu'Elle pourroit en retirer de grands profits si Elle y faisoit travailler, sur ce qu'il paroïssoit que la main d'œuvre y avoit été employée ci devant. La Charge d'Exempt dans la Compagnie des Gardes du Corps Italiennes, a été donnée à Don Scipion Filomarino, Gentilhomme Napolitain, & le Roi a envoyé ordre à l'Officier qui commande à *St. Roch*, près de *Gibraltar*, de faire donner les Voitures & autres choses nécessaires à
l'Abbé

l'Abbé Lanti, que la tempête a obligé de relâcher devant cette dernière Place, allant de Rome à Seville porter la Calotte au nouveau Cardinal Aldobrandini.

VI. *Gibraltar*. Mr. Keene, Ministre Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne à la Cour d'Espagne, qui étoit venu faire un tour en cette Ville, de compagnie avec l'Abbé Mongon, l'Abbé Paretti Ministre du Duc de Modene, & le Consul Cayley, en partit le 23. Octobre dernier pour suivre la Cour à Seville, après avoir été traité la veille très-splendidement à dîner avec sa compagnie par Mr. Sabine, Lieutenant-General Anglois & Gouverneur de cette Place, à l'occasion de l'anniversaire du Couronnement du Roi d'Angleterre, qui s'y celebroit ce jour-là. Le premier Novembre il s'éleva ici un violent orage, mêlé d'éclairs & de tonnerre : La foudre tomba sur plusieurs Vaisseaux qui étoient à l'ancre dans le môle de cette Ville, & qui furent beaucoup endommagés dans leurs agrès, emportèrent autres un des mâts du *Dreadnought*, Vaisseau de guerre Anglois, à bord duquel un homme fut tué & six autres blessés, mit en pièces son mât de misaine, & fit aussi perdre le grand mât à un Bâtiment Marchand nommé l'*Amitié*. La Cour d'Espagne a envoyé au Camp de ses Troupes formé aux environs de cette Place 4. Bataillons & deux Régimens de Cavalerie, pour aider à consumer les vivres & les fourrages qui y sont en abondance. La nouvelle que nous annonçâmes le mois dernier du butin fait sur les Habitans des environs de Salé par les Troupes du Roi de Maroc Muley-Abdalach, s'étoit depuis confirmée, même avec cette ajoute, que les Noirs, dont l'Armée de ce Prince étoit composée, avoient si vaillamment attaqué celle de ses Sujets rebelles blancs, qu'il y eut plus de 7000.

hommes de ces derniers tués sur la place, & les autres mis en fuite, avec perte de tout ce qu'ils avoient auprès deux; mais des avis venus depuis assurent tout le contraire; & l'on ne sçait au juste sur laquelle de ces nouvelles faire le plus de fondement, n'étant toutes deux raportées que par des Passagers.

VII. *Portugal. Lisbonne.* Le 19. la Cour partit de cette Ville pour aller passer quelque tems à *Mastra*: Le 22. on y celebra avec magnificence l'anniversaire de la naissance du Roi, qui entra ce jour-là dans la quarante-deuxième année de son âge; & le même jour on commença aussi la cérémonie de la Dédicace de la belle Eglise dédiée à St. Antoine, que S. M. a fait bâtir dans ce lieu-là, pour les Religieux de Saint François, dits *Arrabides*. On commence à croire ici que l'accommodement des differends entre le St. Siege & S. M. Portugaise n'est pas conclu, ni même si prochain qu'on l'avoit debité, sur ce qu'il paroît du ralentissement dans les négociations concernant cette affaire, & que le Roi a défendu très-expressément aux Jesuites de cette Capitale d'envoyer des Députés à *Rome*, pour y assister à l'élection d'un nouveau General de leur Ordre: Il n'est pas difficile de penetrer dans ce qui peut avoir porté ce Monarque à agir de la sorte; que personne n'attribuëra à autre chose qu'à ce que Mr. Bichi n'a pas été compris dans la promotion des Cardinaux qui s'est faite il y a quelque tems, & que la Cour de *Rome* paroît même encore assez éloignée de vouloir le faire à l'avenir.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. On a fait des obseques solempnelles au feu Cardinal Celigola dans l'Eglise des Peres du *Mont Saint*, où son Corps étoit exposé sur un lit de parade : Ce défunt Cardinal, qui mourut le 12. Octobre dernier d'une pleuresie, dont il avoit été attaqué la veille, n'ayant pas eu le tems de faire son Testament, ni de résigner ses Biens Ecclésiastiques, il revient à la Chambre Apostolique 18500. écus que S. Emin. avoit sur sa tête, outre 13000. écus qu'elle avoit employé à l'achat du Protonotariat Apostolique ; mais on assure que le Pape a eu la bonté d'assigner le remboursement de la moitié de cette somme au frere de ce défunt Cardinal.

II. La Congregation Criminelle n'ayant fait aucune attention aux excuses de l'Evêque de *Targa*, frere du Cardinal *Coscia*, de venir en cette Ville pour se justifier des accusations intentées contre lui, *Clement XII.* avoit resolu d'envoyer à *Benevento* un Notaire Apostolique, pour le citer de se rendre incessamment ici ; mais ce Prélat en ayant été informé à tems, est sorti du Couvent où il s'étoit enfermé, sous prétexte d'une indisposition ; néanmoins les infirmités ne l'ont pas empêché de se rendre chez le Duc *Coscia* son frere dans le Royaume de *Naples*, où il se croit à l'abri de toute poursuite. On apprend cependant que l'Internonce de S. S. résidant à *Naples* a depuis exhorté ce Duc par écrit, à faire comparoître l'Evêque de *Targa* devant le Tribunal de la Nonciature de cette Ville dans un tems limité, & lui a

aussi marqué qu'en cas de refus, on feroit sçavoir au public par des Affiches les peines Ecclesiastiques qu'il auroit encouruës. La même Congregation a fait signifier à Mr. Negroni, qui s'est retiré à *Genes*, qu'il eût à revenir à *Rome* dans un certain tems, afin de répondre en personne aux chefs portés contre lui, sous peine de mille écus d'amende par jour en cas de désobéissance; & l'on a depuis été informé que ce Prélat avoit écrit une Lettre au Gouverneur de cette Ville, par laquelle il offroit de se justifier pleinement; de sorte qu'on est ici dans l'impatience de sçavoir sur qui il rejettera la faute des grosses sommes qui ont été détournées de la Chambre Apostolique. Le St. Pere continuë toujours de s'appliquer avec beaucoup d'assiduité à rétablir les finances, & à supprimer tous les abus qui se sont glissés sous le dernier Pontificat.

III. La veille de la fête de tous les Saints le Pape accompagné de tout le Sacré College, assista dans la Chapelle Sixtine aux premières Vêpres de cette fête: le lendemain S. S. y entendit la grande Messe qui fut célébrée par le Cardinal Gotti, & l'après-midi elle y entonna les premières Vêpres de la fête des Trépassés, pendant lesquelles le Cardinal Cibo fut surpris d'une grande inflammation à la gorge, qui faisoit craindre pour sa vie; mais S. Em. ayant d'abord été reconduite à son Palais, les Medecins lui appliquerent des remedes, dont elle s'est trouvée beaucoup soulagée.

IV. On travaille en diligence à des habits magnifiques galonnés d'or pour 50. Pages qui doivent servir le Pape lors de sa prise de possession du Pontificat: Ces Pages, qui sont tous Genrilshommes depuis 13. jusqu'à 18. ans, auront pour récompense leur habit, un Chapelet d'Agate, avec uue médaille d'or, un Bassin d'*Agnus Dei*, & le Brevet de Chevaliers

valiers de l'Éperon d'or. Le 3. Novembre Mr. Alexandre Bianchi fut déclaré par S. S. Gouverneur de *Civita-Castellana*; & Mr. Robert des Comtes, qui sous le précédent Pontificat avoit été nommé au Gouvernement de *Fano*, rapportant annuellement de grosses sommes, a été confirmé dans son Gouvernement de la Ville de *St. Severin*, dont les revenus sont beaucoup moins considérables.

V. La copie des procès contre les Cardinaux Coscia & Fini ont, dit-on, été envoyés par le Pape à la Cour de *Vienne*, & l'on assure même que Sa Maj. Imp. a répondu au St. Pere, qu'Elle ne vouloit mettre aucun obstacle au cours de la justice, & que S. S. pouvoit faire proceder juridiquement contre eux, en cas qu'ils fussent criminels. Le premier de ces Cardinaux a congedié quatre de ses Laquais, un Valet de Chambre, un Chapelain & un Secrétaire, & S. Em. a aussi exposé depuis en vente ses Carrosses, qui sont d'une magnificence extraordinaire, prétextant, au milieu de l'abondance, de n'être plus en état de soutenir l'éclat de sa Dignité : On dit qu'un intrigant, qui sous le dernier Pontificat a été dans la confiance de ce Cardinal, jouïa un rôle sur la fin d'Octobre dernier, qui divertit fort la Cour & la Ville : Il avoit acheté des Juifs un habit de Prélat, avec lequel il se rendit chez le Cardinal Coscia, & lui dit qu'il avoit été fait Evêque par le Pape Regnant, ajoutant qu'il venoit avec de grands transports de joye, annoncer à Son Emin.^s qu'elle ne devoit s'inquiéter en aucune maniere des procédures qu'on faisoit contre elle, puisqu'il sçavoit de très-bonne part que ses allarmes cesseroient bien tôt, & qu'elle rentreroit dans les bonnes graces du Pape, & dans toutes ses Dignités. Une surprise si agréable pour le Cardinal Coscia, l'engagea à faire un present de cent pistoles à ce prétendu Evêque, qui

qui encouragé par le bon succès de sa fourberie , alla annoncer une pareille nouvelle au Cardinal Fini, dont il reçut aussi une somme considerable : Les deux Cardinaux ne perdirent point de tems après cette aventure , pour faire au Pape par des Exprès, les remerciemens convenables des graces qu'ils s'imaginoient en avoir reçu ; mais je laisse à penser dans quelle surprise furent ces Eminences lorsqu'elles reconnurent leur erreur , & qu'elles se virent la dupe de leur crédulité : Cependant le Pape a envoyé des Spires à la poursuite de cet homme , & ayant été arrêté à Terny où il s'étoit sauvé , on l'a amené dans les prisons de l'Inquisition , où sans doute , on lui fera subir la juste peine de sa fourberie , & du divertissement qu'il a donné au public aux dépens de ces Cardinaux.

VI. Mr. Etienne Maffignani , qui a été mis aux arrêts pour avoir , dit-on , malverté dans les affaires sous le dernier Pontificat , a fait presenter au Pape une Requête par laquelle il supplie S. S. de vouloir bien le faire relâcher , en lui donnant la Ville de Rome , ou sa propre maison , pour prison , offrant en ce cas de remettre à quiconque sera dénommé , une somme de dix mille écus pour assurance ; mais ce Pontife agissant en toute chose avec une grande équité , a fait réponse à ce prisonnier , qu'après que son procès sera achevé , il en remettrait la décision à la Congregation Criminelle , qui en devoit connoître , & qui a dû se rassembler le 10. du mois de Novembre.

VII. On s'impatiente de sçavoir comment le Sr. Pere prendra une certaine affaire arrivée au sujet d'un petit Bâtimement de Corse , qui ayant remonté le Tibre jusqu'à Ripa Grande , y arbora d'abord la Banniere d'Espagne : les Officiers de la Douane voulurent le visiter comme à l'ordinaire ; mais l'Equi-

page s'y opposa fortement, & demanda en cette occasion la protection du Cardinal Bentivoglio Ministre d'Espagne, qui la lui accorda sur le champ. On n'est pas moins attentif à l'effet que doit produire un Ecrit présenté à Clement XII. par le Cardinal Fini, tendant à justifier la conduite que cette Eminence a tenuë dans l'administration des affaires avec le Roi de Sardaigne ; sur ce que bien des gens se persuadent que cet Ecrit a été conçu & formé par le Marquis d'Ormea dans la Chambre du Cardinal Alexandre Albani.

VIII. Le 4. jour de la fête de *St. Charles Borromée*, le Pape accompagné du Sacré College alla tenir Chapelle publique dans l'Eglise de ce nom : la Messe y fut celebrée par le Cardinal Cibo ; & le Duc de Guadagnola Conti assista au Trône en qualité de Grand Maréchal de la Chapelle de S. S. La Maison Rospigliosi reçut ce jour-là du Saint Pere la permission de faire tous les ans pendant 5. jours consecutifs des réjouissances publiques avec Foire & course de Chevaux dans son Duché de *Zagarola*, à l'occasion de la fête de ce Saint, dont on conserve une Relique dans l'Eglise Métropolitaine de cette Ville-là ; le Cardinal Cinfuegos ne fit pas le même jour la célébrité de cette fête, dont l'Empereur son Maître porte le nom ; mais le lendemain matin S. Em. alla la celebrer avec un grand nombre de Prélats & beaucoup de Noblesse dans l'Eglise Allemande *del Anima* ; après quoi étant retournée à son Palais, elle traita très-splendidement à dîner les Cardinaux Belloga & Caraffa, & environ cent autres personnes de distinction.

IX. Le 8. Mr. Nery Corsini neveu du Pape, fit sçavoir au public par des affiches, que pour soulager le St. Pere de ses grandes fatigues, il donneroit en la place Audience à toutes sortes de personnes

trois fois par semaine, ſçavoit, le Dimanche, le Lundi & le Jeudi; & qu'il en feroit ensuite le rapport au Souverain Pontife : On n'attend que le jour auquel ce Prêlat fera revêtu de la pourpre, le Pape son Nncle lui ayant déjà assigné une pension annuelle de 1200. écus sur l'Evêché de *Melfi*, pour l'aider à soutenir l'éclat de sa future Dignité.

X. Le mauvais tems qu'il fit ici le 12. de ce mois, obligea le Pape à differer jusqu'au 19. la fonction solennelle de sa prise de possession du Pontificat, qui étoit fixée à ce jour-là, & ne fit que donner Audience à M. Mezzabarba ci-devant Missionnaire Apostolique à la *Chine*, qui fut reçu de S. S. d'une maniere fort gracieuse, aussi bien que les quatre Chanoines de l'Eglise Cathedrale de *Florence*, qui l'étoient venus complimenter de la part de leur Chapitre sur son exaltation à la Chaire de St. Pierre. Le 14. le Chevalier de St. George fut admis à l'Audience de ce Pontife, qui le reçut avec toutes les marques de distinction imaginables, & s'entretint ensuite fort long-tems avec ce Prince sur diverses affaires.

XI. Après une Congregation du Saint Office, à laquelle S. S. assista le 17. de ce mois, Elle nomma Mr. Radetti à l'Evêché de *Bergame*, & accorda aussi le *Pallium* à Mr. Guadagni, Evêque d'*Arezzo* en *Toscane*, l'un de ses neveux, quoique l'usage n'en soit proprement affecté qu'aux Archevêques & aux Patriarches : Ce Pontife avoit fait publier quelque tems auparavant un Mandement à l'occasion du passage des Troupes Impetiales par l'Etat Ecclesiastique, dont voici la substance :

„ Qu'en consideration des égards que les Puif-
 „ fances Catholiques ont toujours témoigné pour le
 „ Patrimoine de St. Pierre, afin d'en conserver les
 „ Droits, conformément aux Loix Divines, S. S.
 „ a bien voulu, eu égard à la conjoncture presente
 „ des

„ des affaires, contentir au libre passage des Trou-
„ pes Imperiales, qui doivent se rendre de la *Lom-*
„ *bardie* dans le Royaume de *Naples*, à condition
„ qu'on nomme des Commissaires de part & d'autre
„ pour regler les Etapes; que lesdites Troupes
„ gardent une exacte discipline; & que l'on prenne
„ sur-tout les précautions nécessaires, afin que les
„ Officiers & Soldats qui ne sont pas Catholiques-
„ Romains, ayent pour les Eglises & autres lieux saints
„ toute la veneration convenable.

XI. *Naples*. La fête de St. Charles dont l'Empe-
reur porte le nom, fut celebrée en cette Ville en
la maniere accoutumée par une décharge qui se fit
du Canon de tous les Châteaux & des Galeres, pen-
dant la grande Messe chantée au concert d'une très-
agréable Musique, à laquelle assisterent le Comte
de Harrach, Viceroy de ce Royaume, le Magistrat
en corps, & la plûpart des Ministres étrangers, qui
avoient fait le matin les complimens ordinaires là-
dessus à S. Exc. L'après midi on donna au pillage
au peuple, une machine remplie de toutes sortes de
mets, representant la *Chasse de Diane*. Il arrive
journallement ici des Tartanes chargées de grains &
autres provisions; en sorte que l'abondance de toutes
sortes de consommation est dans cette Capitale, &
qu'on les achete à très bas prix, par les sages pré-
cautions du Viceroy, qui continuë de s'appliquer
avec beaucoup d'assiduité aux affaires publiques &
de la conjoncture presente: S. Exc. a fait publier
un ordre d'expédier au plus vite tous les procès des
criminels, & d'envoyer aux Galereres, ou ailleurs,
les prisonniers qui ne seroient pas condamnés à
mort.

XII. *Milan*. La plus grande partie des Troupes
qui sont dans cet Etat, a pris les quartiers d'hiver
qui lui ont été assignés, sans avoir causé la moindre
incom-

incommodité aux Sujets des Princes voisins: ceux-ci ayant tous fourni leurs contingens pour cet effet; & le Prince de Wirtemberg, qui est allé dans la *Lunegiane*, y a pareillement réglé les quartiers à la satisfaction du Grand Duc de Toscane, pour les Troupes Imperiales qui s'y trouvent: Cependant la Cour de *Vienne* a envoyé ici un ordre qu'on tienne toutes les Troupes prêtes à se mettre en campagne au premier avertissement, afin de prévenir toute surprise. Le Comte Ferdinand de Daun, fils aîné du Gouverneur General de cet Etat, est revenu de *Turin*, où il étoit allé complimenter le nouveau Roi de Sardaigne sur son avènement à la Couronne, de la part de l'Empereur; & ce Seigneur a, dit-on, rapporté que S. M. Sardaignoise lui avoit déclaré, qu'Elle étoit d'opinion qu'en observant une exacte neutralité dans la conjoncture présente, ce seroit le moyen d'affermir la tranquillité en *Italie*. Le Comte de Merci étoit encore incommodé de la goutte vers le commencement de Novembre, & le Cardinal Cusani de la pierre, dont il ressentoit de grandes douleurs.

XIII. *Genes*. On a fait ici de grandes réjouissances pendant trois jours consecutifs, pour l'élevation au Cardinalat de Mr. Grimaldi Nonce du Pape à la Cour de *Vienne*: Cependant un violent orage mêlé d'éclairs, de tonnerre & de grêle, suivi d'une grosse pluie, qui tomba ici le premier & le 2. Novembre, a fort allarmé les Habitans de cette Ville, qui ont souffert beaucoup de dommage par les eaux qui entrèrent subitement dans leurs maisons. On a appris depuis peu qu'un Corsaire de *Barbarie* avoit pris deux Bâtimens Napolitains chargés de vin pour cette Ville, & avoit fait plusieurs Esclaves en cette occasion.

XIV. *Corse*. Les rebelles de cette Isle, encouragés

ragés par le peu d'opposition qu'ils trouvent à leurs entreprises, continuent à défoler les Sujets qui sont restés fideles à la Republique de *Genes*. Des avis que l'on croit certains, nous assurent que sur la fin d'Octobre dernier ils détruisirent entierement deux Habitations des Grecs affectionnés à cette Régence, qui y étoient établis depuis long-tems, & en avoient massacré tous les Habitans, sans épargner même les femmes & les enfans; que là dessus les Genoïis s'étoient déterminés à prendre quelques Troupes étrangères à leur service, pour tâcher de reduire ces rebelles; mais ce n'est qu'un projet, dont l'exécution, si elle a lieu, pourra trainer encore quelque tems en longueur, & laisser aux soulevés le loisir de poursuivre leurs désordres & leurs brigandages.

XV. *Livorne*. Un Corsaire de *Tunis* a pris au dessus du Cap de *Vite*, deux Barques chargées de fer, & une Tartane dépêchée de *Porto Longone*, par le Gouverneur de cette Place, avec 1500. écus destinés à acheter des grains: neuf Marchands Napolitains, allans de *Naples* dans l'Isle de Sardaigne avec des draps & des étoffes de soye, firent aussi échouer la Felouque, à bord de laquelle ils s'étoient embarqués, pour ne pas tomber entre les mains du même Corsaire, qui infeste ces Mers depuis quelque tems.

XVI. *Turin*. Le nouveau Roi de Sardaigne a fait publier une amnistie generale pour tous les déserteurs, qui, dans un tems limité se rendront sous leurs Drapeaux: S. M. a aussi accordé deux ans à tous les Débiteurs pour satisfaire leurs Créanciers, & ceux d'entr'eux qui ne pourront pas le faire dans ce tems-là, seront obligés de faire à leursdits Créanciers une cession de tous les effets qu'ils possèdent. Il paroît par tout ce qui se pratique en cette
Cour

Cour ; que l'intention de S. M. Sardaignoise , n'est pas d'entrer dans les démêlés des Puissances dont la cause pourroit allumer la guerre en *Italie* , mais qu'au contraire Elle est dans la résolution d'observer en tout une exacte neutralité.

XVII. *Coire*. On a publié une Amnistie generale de tout ce qui s'est passé à l'occasion des differends entre les trois Lignes , avec défenses à tous les Habitans , sous des peines rigoureuses , de se molester deormais les uns les autres , ou de corrompre leurs Concitoyens par argent ou autrement : Cette publication a déjà produit l'effet qu'un changement qui s'est fait depuis du Magistrat de cette Ville , il n'est arrivé aucun desordre , comme on l'appréhendoit de la part d'une faction , qui a pour Chef un Bourguemaitre exclu de la Régence depuis quelque tems. Le Baron de Wolkenstein , l'un des Ministres de l'Empereur , s'est rendu à *Tarasp* & à *Munsterthal* , avec les Députés des Grisons , pour tâcher d'ajuster à l'aimable les differends qui regnent par rapport aux limites.

XVIII. *Geneve*. La Republique a fait publier un ordre , qui défend très expressement aux Habitans de *St. Victor* & du Chapitre , d'envoyer à *Chamberry* aucune Députation , pour y faire hommage au nouveau Roi de Sardaigne , & pour payer aucun droit à cette occasion , & cela pour ne pas donner atteinte à ses Droits & libertés. On s'étoit flatté ici que ce Prince auroit été plus favorable que le Roi son pere aux Protestans de la Vallée de *Pragelas* ; mais on s'est trompé dans cette attente , puisqu'on continuë à leur faire abandonner leur Patrie , & qu'ils se réfugient en *Suisse* , où les Nationaux leur assignent des logemens & leur donnent de quoi subsister.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, & en LORRAINE depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. Le Roi a fait depuis un certain tems plusieurs allées & venuës d'ici à *Rambouillet*, où les divertissemens de la saison, & surtout de la Chasse ont été l'occupation principale de ce Monarque : Le jour de la St. Hubert fut, entre'autres, célébré dans ce lieu là, par une grande partie de Chasse, à laquelle assisterent tous les Seigneurs de la suite de S. M., qui y tua un gros Cerf de ses propres mains. Le lendemain le Roi alla encore à pied avec les gros Chiens du Comte de *Toulouë*, chasser dans le Parc de cette Maison, & le 6. S. M. s'en éloigna de trois miles pour s'aller divertir à la Chasse du Loup : Ce jour-là la Reine accompagnée de Mademoiselle de Clermont, Surintendante de sa Maison, des autres Dames de la Cour, & de ses principaux Officiers, se rendit de *Versailles* à *Paris*, & sur le midi S. M. s'étant présentée à la porte de l'Eglise Cathedrale de *Notre-Dame*, Elle y fut reçûë par l'Archevêque de cette Capitale revêtu de ses habits Pontificaux, qui la complimenta à la tête de son Chapitre, & la conduisit ensuite dans le Chœur, où S. M. rendit à Dieu ses actions de graces de son heureux accouchement, & de la naissance du Duc d'Anjou : Après cette devotion Elle alla entendre une Messe basse, célébrée par un de ses Chapelains à l'Autel de la Vierge, & ayant été reconduite à la porte de l'Eglise avec les mêmes ceremonies, S. M. retourna

à *Versailles*, sans avoir été visiter l'Eglise de *Sainte Genevieve*.

II. Le 12. le Comte de Schefted, Ambassadeur extraordinaire de Dannemarc, eut en long man-reau de deuil, une Audience particuliere du Roi à *Versailles*, à qui ce Ministre notifia la mort du Roi son Maître, & l'avenement au Trône du Prince Royal, sous le nom de Chrétien VI. : Son Exc. délivra en même-tems à S. M. ses nouvelles Lettres de créance, & fut conduite à cette Audience par le Chevalier de Saintot, Introducteur des Ambassadeurs, qui le conduisit ensuite à celles de la Reine & de Mgr. le Dauphin. La Cour a pris depuis un deuil de 15. jours pour cette mort. Le Roi disposa le même jour des Benefices vacans, ayant donné, entr'autres, à l'Evêque de *Châlons sur Saone* l'Abbaye d'*Abse*, ordre de St. Benoît, Diocèse de *la Rochelle*, celle de *Tonnay Charante*, même Ordre; Diocèse de *Xaintes*, à l'Abbé de *Giemale*, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de *Lisieux*; celle de *Vauluisant*, Ordre de *Cîteaux*, Diocèse de *Sens*, à l'ancien Evêques de *Troyes*; & celle de *Beaulieu*, Ordre de St. Augustin, Diocèse de *Boulogne* à l'Abbé de *Courteilles*. Le 19. S. M. après avoir visité Mgr. le Dauphin, le Duc d'Anjou, & Mel-dames de France, partit le soir pour *Marly*, où la Reine son Epouse s'étoit renduë le matin, pour y faire quelque séjour. Le Marquis de Fenelon est retourné à son Ambassade de *La Haye*, & le Comte de Königseck & le Baron de Fonseca, Ministres de l'Empereur, sont aussi sur leur départ pour retourner à *Vienne* par *Bruxelles*; ayant déjà tous deux pris leur Audience de congé du Roi, selon l'ordre qu'ils en avoient reçu de leur Cour. On vient d'apprendre que le Maréchal d'Etrées, ayant fait le 5. du courant à *St. Brioux*, l'ouverture de l'Assemblée des
Etats

États de *Bretagne*, il y avoit été réfolu unanimement d'accorder au Roy le don gratuit ordinaire de deux millions 500. mille livres.

III. Pendant le féjour que la Cour a fait à *Marly*, il y a eu trois fois par femaine concert de Muſique dans la grande Salle de ce Château : on y a joué gros jeu tous les jours, & tous les matins il y venoit un Page de *Versailles*, pour informer L. M. de l'état de la fanté des enfans de France. Le Roi y a pris auſſi journallement le divertiffement de la Chaffe dans les environs, & y a tenu de frequens Conſeils de Cabinet ſur les affaires de la conjoncture prefente : Le 26. il s'en eſt tenu un extraordinaire en prefence de ce Monarque, ſur des propoſitions de bouche faites au Cardinal de Fleury, par le Marquis de Caſtellar, portans, dit-on, de fortes inſtances à ce que l'on convienne d'un plan pour les operations de la Campagne prochaine, puis que toute eſperance de parvenir cet Hiver à un accommodement avec l'Empereur paroifſoit évanouïe : On tient encore fort ſecret le réſultat pris là-deſſus; entre-tems le Marquis de Caſtellar, qui a depuis dépêché un Exprés à *Seville*, eſt traité avec beaucoup de diſtinction en cette Cour : Son Exc. a occupé à *Marly* l'Appartement que le Comté de Charollois Prince du Sang, avoit dans ce Château, & le Duc de Noailles avec le Duc d'Agen ſon fils l'accompagnent par tout où elle veut aller.

IV. Le 2. de Decembre la Cour revint de *Marly* à *Versailles*, & quitta ce jour là le deüil qu'elle portoit pour la mort du Roi de Dannemarc. Le lendemain Mr. de Ste. Croix, l'un des Ambaſſadeurs Plénipotenciaires d'Eſpagne, prit ſon Audience de congé de L. M. pour retourner à ſa Cour, d'où le Marquis de Brancas eſt au contraire revenu, & a déjà eu l'honneur de ſaluer le Roi qui lui a fait un

accueil fort gracieux, La Charge de premier Medecin de S. M. vacante par la mort toute recente de Mr. Dodart, vient d'être donnée à Mr. de Chirac, Medecin de Mr. le Duc d'Orleans, avec 60000. livres d'apointemens par an : Il n'y a pas d'aparence que cet Eleve d'Hipocrate, qui est fort habile, joiisse bien long tems des revenus de l'Emploi dont S. M. l'a pourvû, ayant déjà atteint l'âge de 70. ans. Le Roi a nommé aussi Mr. Bernard Comte de Coubert, à la Charge de Conseiller d'Etat; Mr. Paris de Montmartel, à celle de Garde du Trésor Royal, Emploi qui vient d'être rétabli en sa faveur, l'ayant déjà possédé ci devant; & S. M. a donné des ordres à M. Vertron, Colonel d'un Regiment de Fusiliers, d'aller en *Dauphiné* visiter les Arsenaux & Magazins de toutes les Places frontieres de cette Province.

V. Le Marquis de Castelar, Ambassadeur extraordinaire de S. Maj. Cath., alla le 7. Novembre dernier au Couvent des Carmelites rendre visite à la Reine Douairiere d'Espagne, qu'il complimenta en Langue Espagnole, & lui remit une Lettre du Roi son Maître : La Reine ayant ensuite fait asseoir ce Ministre, Elle s'entretint avec lui quelque tems, & l'envoya aussi complimenter le lendemain par un de ses Gentilshommes : S. Exc. met tout en œuvre auprès du Cardinal de Fleury, pour le porter à s'expliquer sur la Commission dont il est chargé : On assure même qu'elle a présenté depuis peu à S. Em. un Memoire, par lequel elle insiste fortement à ce qu'on déclare la guerre à l'Empereur conformément au Traité de *Seville*, au cas que Sa Majesté Imp. persiste dans le refus de vouloir y accéder; & qu'on lui donne incessamment une réponse positive là dessus, afin que le Roi son Maître puisse prendre les mesures convenables.

VI. *Paris*. Les Jesuites de la Maison Professe de
cette

des Princes &c. Janvier 1731. 35

cette Ville firent le 11. l'ouverture de l'Octave de la Canonisation de St. Stanislas Koska, & de St. Louïis Gonzague, dans leur Eglise, qui étoit éclairée par un grand luminaire; le lendemain l'Archevêque de cette Capitale, à la tête de son Chapitre, s'étant rendu à cette Eglise, y celebra pontificalement la Messe, qui fut chantée à plusieurs Chœurs de Musique: l'Evêque de *Cistéron* y prononça l'après-midi le Panegyrique de ces deux Saints avec beaucoup d'éloquence; & les jours suivans, differens Evêques y celebrerent aussi la Messe & officierent au Salut. Le 14. la Reine vint ici de *Verfailles*, accompagnée du Cardinal de Fleury son Grand Aumônier, & des principaux Seigneurs & Dames de la Cour, & alla descendre à la porte de l'Eglise de cette Maison, où le Superieur, accompagné des Jesuites qui sont sous lui, de ceux du College de *Loüis le Grand*, & de ceux du Noviciat, reçut Sa Maj., & lui fit un discours également éloquent & convenable à sa piété: il conduisit ensuite Sa Maj. dans le Sanctuaire, & après la Messe, ayant été reconduite à la porte avec les mêmes cérémonies, Elle se rendit au Couvent des Religieuses de l'*Ave Maria*, à qui Elle fit un present de 6000. livres; Elle alla de là dîner au Palais des *Thuilleries*, les Gardes Françaises & Suisses étant rangées en haye & sous les armes dans la Place Royale par où passa S. M.; & sur les quatre heures Elle retourna à *Verfailles*, après avoir visité le Monastere des Religieuses de *Chaillot*. Le Cardinal de Fleury dina dans la Maison Professe des Jesuites, & présida ensuite à l'Assemblée de l'Academie des Inscriptions & Belles Lettres; & après le départ de S. Em. l'Abbé Bignon y présida en sa place.

VII. Le Prince & la Princesse de Carignan sont partis de cette Ville pour *Turin*, avec toute leur Fa-

mille , afin d'y assister au Couronnement du nouveau Roi de Sardaigne : Le Duc de St. Aignan , nommé à l'Ambassade de *Rome* , dispose aussi toute chose pour son départ , & fait travailler en diligence à des Equipages d'une magnificence extraordinaire , pour paroître avec éclat dans ce poste. Six Mousquetaires gris ont conduit à *Cîteaux* l'ancien Evêque de *Beauvais* ; mais l'Abbé de ce Monastere s'est excusé de le recevoir , sous prétexte que ce seroit faire brèche à ses privileges ; & l'Abbé de *Vaunion* , Grand-Vicaire d'*Angers* a été fait Evêque du lieu : Comme ce Prélat s'est en tout tems fortement déclaré pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus* ; il se fait fort d'attirer dans son parti les Ecclésiastiques opposés à ses sentimens , dont il y a nombre dans ce Diocèse. La Maison de l'Abbé d'*Orloi* a été brûlée depuis quelques jours par accident , avec tous ses meubles , sa Bibliothèque & ses autres Effets , & l'on fait monter à 70000. livres la perte qu'il a faite par cet incendie.

VIII Le 23. le Marquis de *Branças* , qui a été Ambassadeur du Roi à la Cour d'*Espagne* , arriva à *Juvisy* , sa Maison de plaisance , & après y avoir passé deux nuits , il est venu en cette Ville , où Mr. *Mocenigo* , nouvel Ambassadeur de *Venise* fit le 3. Decembre son Entrée publique avec beaucoup de magnificence , nonobstant le tems pluvieux qu'il faisoit alors , S. Exc. s'étant auparavant renduë , comme à l'ordinaire , au Couvent de *Piquepuce* , dans le Fauxbourg de *St. Antoine* , y fut complimentée de la part du Roi par le Maréchal de *Roque-laure* , & par le Chevalier de *Saintot* , Introduceur des Ambassadeurs , & de la part des Princes & Princesses du Sang , comme aussi de celle de tous les Ministres étrangers qui y avoient envoyé leurs Carosses. Après ces compliments la marche com-

mença

mença dans l'ordre suivant. 1. Une partie du Guet à cheval, précédant le Carosse de l'Introducteur des Ambassadeurs, qui étoit suivi de celui du Roi, dans lequel l'Ambassadeur étoit assis à la droite du Maréchal de Roquelaure. 2. Les Carosses de la Reine suivis de ceux des Princes & Princesses du Sang. 3. Les Pages & Gentilshommes de S. Exc. avec 18. Laquais en livrée rouge galonnée d'argent. 4. Le Carosse d'Etat de l'Ambassadeur, qui étoit attelé de six Chevaux noirs d'une beauté singuliere, & tout doré avec de très-belles figures, & entr'autres quatre Dauphins aux quatre coins, les deux autres Carosses de S. Exc. étant aussi fort magnifiques. La marche se fit par les ruës ordinaires; & S. Exc. arriva sur les 4. heures de l'après-midi à son logement dans la ruë Royale.

IX. Par la Sentence renduë contre le Fondeur de Cloches pour le service du Roi de Portugal, dont nous avons parlé dans quelques-uns de nos Journaux: ce Fondeur fut condamné à reprendre ses Cloches comme defectueuses, à restituer à Mr. Mendez, Agent de S. M. Portugaise beaucoup de matieres qu'il lui avoit délivré, à 8000. livres de dépens, & à rester prisonnier jusqu'à ce qu'il ait entièrement satisfait à cette Sentence, avec défense même de ne plus jamais travailler dans ce Royaume. Il paroît une Ordonnance du Roi, par laquelle il est très-expressément enjoint de congédier les Soldats de la Milice qui ont servi l'espace de 4. ans, & d'en lever d'autres en leur place, étant néanmoins permis à ceux qui ont achevé leur terme de servir encore deux ans: On a aussi publié un Arrêt du Conseil d'Etat, qui permet de nouveau l'entrée du Royaume aux Bestiaux des Pays étrangers jusqu'au premier Decembre de l'année 1732. sans payer aucuns Droits.

X. Les 40. Avocats du Parlement de *Paris*, qui par la Consultation qu'ils ont signée en faveur de l'Evêque de *Senex*, ont donné lieu à l'Arrêt du Conseil d'Etat rendu contr'eux le 30. Octobre dernier, s'assemblerent le 10. du mois suivant chez le Doyen de leur Corps, afin de concerter les mesures qu'ils prendroient pour tâcher d'apaiser le courroux du Roi qu'ils se sont attirés. La commune opinion fut de se justifier envers S. M. par une déclaration; ce qui ayant été approuvé de tout le Corps qui signa une Requête dressée à ce sujet, & de Mr. le Grand Chancelier, à qui elle fut communiquée: on la presenta à ce Monarque conçûe en ces termes.

L Es 40. Avocats dont les noms sont imprimés au bas de la Consultation, qui a donné lieu à l'Arrêt du 30. Octobre dernier, ne pourroient se consoler du soupçon qui paroît avoir frappé V. M. sur leur fidélité, s'il ne leur procuroit l'occasion de faire à V. M. une protestation authentique de leurs sentimens sur son autorité.

Nous avons toujours été entièrement convaincus, & nous ferons toujours gloire de le professer hautement, que le Royaume de France est un Etat purement Monarchique; que l'autorité suprême réside dans la seule personne du Souverain; que V. Maj. tient dans son Royaume la place de Dieu même, dont Elle est l'image vivante; que la soumission qui lui est dûë est un devoir de Religion, auquel on doit satisfaire, non par la terreur des peines, mais par le mouvement de la conscience, qu'il n'y a aucune Puissance sur la terre qui ait le pouvoir de dégager les peuples de cette fidélité inviolable qu'ils doivent à leur Souverain; que l'excommunication même, si redoutable quand elle est prononcée pour des causes légitimes, ne peut jamais rompre le nœud sacré qui lie les Sujets à leur

leur Roy ; que pour quelque cause que ce puisse être , on ne peut porter la plus legere atteinte à son autorité ; qu'il est le seul Souverain Législateur dans ses Etats ; que les Parlemens & autres Cours du Royaume ne tiennent que de V. Maj. seule l'autorité qu'ils exercent ; que le respect & la soumission qu'on rend à leurs Arrêts , remontent à V. M. comme à leur source ; & que par cette raison , la justice s'y rend au nom de V. M. ; que c'est V. M. qui parle dans les Arrêts , & qu'ils ne sont exécutoires , qu'autant qu'ils sont munis du Sceau de V. M.

Voilà, Sire , des verités dans lesquelles nous affermit chaque jour l'exercice de notre Ministère ; sous les yeux d'un Parlement attentif à conserver toutes les prérogatives de votre autorité sacrée ; notre cœur ne nous reproche jamais de nous en être écartés , nous ne les abandonnerons point ; & pour le maintien de ces memes verités , nous serons prêts en tout tems , & en toute occasion de sacrifier nos biens & nos personnes.

Nous regardons encore , Sire , comme un principe immuable , que les Ministres de l'Eglise , membres de l'Etat & Sujets de V. M. , sont , comme tous les autres Ordres du Royaume , soumis à toutes les loix qui portent le caractère de l'autorité Royale ; qu'ils tiennent uniquement de J. C. & de son Eglise , le pouvoir spirituel , dont le salut des ames est l'objet , & qui se fait obéir par la crainte des peines spirituelles ; mais c'est à V. M. seule qu'ils doivent la juridiction extérieure qu'ils exercent dans vos Etats , de l'usage de laquelle ils sont necessairement comptables à V. M. , & par consequent au Parlement , qui rend la justice en votre nom , & auquel il appartient , sous votre autorité , de reprimer , par la voye de l'apel comme d'abus , tout ce qui pourroit blesser de leur part les loix & les maximes du Royaume.

Tel est le point essentiel sur lequel nous avons usé de la liberté que nous avons de répondre aux questions sur lesquelles nous sommes consultés par les parties qui ont recours à nous ; nous nous flattons, Sire, que V. M. voudra bien nous conserver ce droit.

Nous prenons enfin la liberté de protester à V. M. que nous avons entendu les expressions dont on s'est servi dans le Memoire, que conformément aux vérités que nous venons d'exposer à V. M. ; & dans le même esprit que plusieurs ont été employées dans quelques Ordonnances des Rois Prédécesseurs de V. M., & dans les Auteurs les plus aprouvés : Tout autre sens, toute autre interprétation est encore plus éloignée de notre cœur que de notre esprit ; nous desavouons, Sire, & nous detestons tout ce qui pourroit tendre à donner la moindre atteinte à votre autorité, & si nous connoissions des termes encore plus forts, nous nous en servirions pour exprimer à V. M. la droiture & la fidélité de nos sentimens.

Cette Requête a produit tout l'effet qu'en attendoient ces Avocats, & S. M. a déclaré par un Arrêt du Conseil d'Etat du 29. Novembre dernier, qu'Elle étoit entièrement satisfaite, & qu'Elle les dispensoit de l'interdiction de leur Ministère, dont ils ont été menacés par le précédent Arrêt du 30. Octobre.

XI. *Toul.* Les Chanoines Reguliers de la Congregation de Notre Sauveur, & les Religieuses Chanoinesses Regulietes de la Congregation de Nôtre-Dame, répandus en France & en Lorraine, s'empresment à celebrer la solemnité de la Beatification du B. Pierre Fourier de Mattincour, mis au nombre des Bienheureux par le défunt Pape Benoît XIII. par un Bref de S. S. émané à ce sujet le 29. Janvier 1729. que nous avons rapporté en son entier dans

des Princes &c. Janvier 1731. 41

dans un de nos précédens Journaux : j'ai crû devoir rapporter ici la Lettre d'une personne de Toul écrite à un de ses amis, par laquelle on peut voir ce que les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de St. Leon firent à cette occasion, & ce qu'il y eut de plus remarquable dans la décoration de leur Eglise : La voici.

M O N S I E U R ,

LA part que vous prenez à tout ce qui interesse Messieurs les Chanoines Reguliers de l'Abbaye de St. Leon de Toul, m'engage à vous faire un précis de la pompeuse solemnité qu'ils commencerent le 18. Octobre, & qu'ils continuerent les trois jours suivans, à l'occasion de la Beatification du Bienheureux Pierre Fourier dit de Mattaincourt, General & Reformateur des Chanoines Reguliers de la Congregation de Nôtre Sauveur, & Instituteur des Religieuses Chanoinessees Regulieres de la Congregation de Nôtre Dame.

Vous savez que leur Eglise est fort vaste, & le Chœur bien ouvert : il regnoit au tour de la Nef & des Chapelles, une tenture de tapisseries à feüillage, & à paysage de trois pans de hauteur, dont le superieur étoit au défaut de la corniche de la voute, & l'inférieur pendoit à cinq pieds du pavé : la proportion & le raport des pans & des lignes y étoient si bien observés, qu'on eût crû que ce n'étoit qu'une seule pièce : Sur la jonction de la premiere, & de la seconde ligne, étoient jettés sans confusion des plaques & des bras portans bougies, & dans les Chapelles étoit distribué un grand nombre de cierges, qui par leur clarté faisoit un effet merveilleux. Le Chœur étoit orné de deux rangs de tapisseries, dont le premier à feüillages & à paysages étoit attaché, comme dans la Nef sous la corniche de la voute, & le second

à personnages, dont aucun n'étoit profane, flotloit sur le haut des stalles : au fond du Chœur étoit dressé un Autel au dessus duquel de six pieds de la voute pendoit un Dais enrichi de broderies à crépines d'or, dont le fond étoit surchargé d'une pièce postiche de velours à franges d'or, qui en tombant, formoit une espece d'autre Dais ; des côtez duquel naissoient deux rideaux à damas rouge arrêtés par des flots de rubans d'argent.

Sous le Dais étoit le tableau du Bienheureux, qui avoit pour Cadre un feston de taffetas blanc orné de flots de rubans à fleur d'or.

L'Autel qui étoit élevé de plusieurs gradins, formoit differens angles & enfoncemens, & étoit chargé d'une quantité de chandeliers, tous d'argent, & orné d'un grand nombre de bouquets, mignatures, bustes d'argent, Reliquaires, &c. Sur la corniche des stalles étoient assises six hautes & belles pyramides à fond d'azure, surchargées d'étoiles en argent, & terminées par une fleur de Lys en or : elles portoient chacune quantité de cierges, & l'espace qui étoit entr'elles, étoit bordé par une chaîne de bougies, qui sembloit les unir : Entre les pyramides pendoient sur la tapisserie six grands médaillons, ou Tableau en détrampe, figure ovale, Cadre en relief, que ces Chanoines avoient fait faire à Rome, & qui representoient les principales fonctions, & quelques miracles du Bienheureux, dont les traits étoient embellis d'un brillant d'or jeté sur les couleurs ; sur le maître Autel fait à la Romaine regnoit une majestueuse simplicité : six gros chandeliers chargés d'autant de cierges d'une hauteur extraordinaire, & six autres mediocres sur lesquels étoient des cierges d'un moindre poids, & qui brûloient continuellement, en faisoient tout l'ornement, avec une niche superbe à 4. colonnes, sous laquelle étoit le St. Sacrement. Plusieurs lustres suspendus dans toute

l'Eglise

des Princes &c. Janvier 1731. 43

L'Eglise avec la quantité prodigieuse de cierges , que l'on a dit être sur l'Autel du Bienheureux , sur les stalles , sur les pyramides , dans les Chapelles , & autour de la Nef , faisoit une illumination merveilleuse : sur la tribune qui est à l'entrée de l'Eglise , s'élevoit en forme pyramidale , une estrade couronnée par un arc de triomphe suspendu : les cierges distribués en échiquier sur les gradins ; formoient un aspect agréable , & jettoient vers la voute & dans la Nef , une clarté d'un plein midi.

La solemnité fut annoncée le Samedi 18. Octobre , par le son des Cloches de toute la Ville & des Fauxbourgs ; à 3. heures Mrs. les Chanoines de la Cathédrale allèrent processionnellement à l'Eglise de St. Leon chanter les premières Vêpres : Mrs. de l'Etat Major , du Présidial , du Bailliage & de l'Hôtel de Ville , tous formans leur corps particulier , y arriverent à la même heure en habit de cérémonie , & prirent leur place ce jour & les suivans ; Mrs. de l'Etat Major dans les formes des stalles du côté droit , les autres sur des banquettes distribuées de chaque côté dans le Chœur. Les Vêpres furent célébrées pontificalement par Mr. l'Evêque de Toul , & chantées en Musique , ce qui se fit aussi le lendemain à la Messe & aux Vêpres : les premières furent suivies de la publication de la Bulle , du Te Deum chanté en Musique pour l'ouverture , & enfin du Salut. Le Lundy Mrs. les Chanoines de St. Gengoult firent l'Office , & Mr. l'Abbé de l'Aigle , Grand Vicaire du Diocèse , chanta la Messe en qualité de Prévôt de cette Collegiale. Le Marcy les Chanoines de St. Leon firent eux mêmes l'Office , ce jour comme les précédens ; après Vêpres on prononça le Pannegirique du Bienheureux. Mr. de Toul qui a signalé sa piété pendant toute la Cérémonie , y assista , & donna tous les jours la benediction du Très-saint Sacrement. Je ne scaurois vous exprimer l'affluence de peuple

euple qui venoit à toute heure dans cette Eglise , pour donner des marques publiques de sa joye & de sa confiance aux merites du Bienheureux ; je me contenterai de vous dire que pendant les Offices , & surtout au Salut , quoique l'Eglise soit fort vaste , il y avoit cependant plus de personnes au dehors qu'au dedans : j'ometts plusieurs circonstances que la longueur du recit m'empêche de vous specifier , & je suis , &c.

XII. *Lorraine. Luneville.* Son Altesse Royale voulant donner à son Académie des marques éclatantes de sa protection , & imprimer un nouveau lustre à cet établissement , a fait publier le 15. Novembre dernier un Reglement touchant la discipline qui doit y être observée. Mr. le Baron de Schack , Conseiller d'Etat de feu S. A. R. Leopold I. , ci-devant son Envoyé extraordinaire en Angleterre , en a été créé le Chef , & l'on a tout lieu d'espérer que les Eleves confiés à la conduite d'un Gouverneur si prudent , deviendront sous ses yeux des modeles de vertu & de perfection : Voici ce Reglement , suivi d'un Mémoire pour un Cavalier qui entre Pensionnaire dans ladite Académie.

*Reglement de l'Académie de Son Altesse Royale
de Lorraine.*

1. **T**out Cavalier qui voudra entrer à l'Académie , s'adressera d'abord au Gouverneur , à qui il déclarera son nom , son âge , sa qualité , son pays , le tems à peu près qu'il compte de rester à l'Académie , & quels exercices , ou sciences il veut apprendre.

2. Tout Cavalier Pensionnaire qui n'a point de Gouverneur particulier , ne peut sortir de l'Académie après soupé , sans la permission de Monsieur
le

le Gouverneur de l'Académie ; & ceux qui en ont, ne sortiront qu'avec le consentement de leur Gouverneur particulier.

3. Aucun Pensionnaire ne peut découcher de l'Académie sans la même permission.

4. La porte de l'Académie ne s'ouvre point passé minuit, sans une permission expresse.

5. Défendu à tout Cavalier d'avoir un chien dans l'Académie.

6. Défendu à tout Cavalier de jouer d'aucun Instrument dans sa Chambre pendant les heures des Maitres de Droit, d'Histoire, de Mathématiques, d'Armes, de Danse ; ni passé dix heures du soir.

7. Aucun Pensionnaire ne pourra envoyer prendre à manger de la Table pour manger dans sa Chambre, sans être incommodé, & sans la permission de Mr. le Gouverneur.

8. Aucun Pensionnaire ne pourra garder ses Valets de journée dans l'Académie passé minuit.

9. Le Portier donnera à chaque Pensionnaire en entrant dans l'Académie, sa Chambre en bon état, & le Pensionnaire la rendra de même en sortant, & remettra les Clefs des Chambres audit Portier, & non à d'autres.

10. Tout Cavalier doit tenir la main à ce que son Domestique ne fasse aucun bruit dans l'Académie, ni même qu'il joue d'aucun Instrument pendant les heures des Maitres.

11. Aucun Cavalier ne doit permettre à son Laquais de porter l'épée, soit qu'il ait la livrée ou non, n'y ayant que les Valets de Chambre qui la puissent porter.

12. Un Cavalier ne peut avoir qu'une Chambre, quand bien il en voudroit payer deux.

13. Les Pensionnaires sont obligés de se fournir d'un Couvert d'argent pour la Table.

14. Un Valet qui n'est pas sur la pension, ne peut pas coucher à l'Académie.
15. Défendu aux Cavaliers & Domestiques de faire faire de nouvelles clefs aux portes, sans en avertir le Controlleur.
16. Défendu à tous Domestiques de l'Académie de ramasser les cendres du feu, s'ils ne les transportent sur le champ hors de l'Hôtel.
17. Défendu à tout Domestique de rester dans la Cuisine, sans y avoir affaire pour le service de son Maître, ce qui ne peut être qu'à l'heure du repas.
18. Tout Cavalier qui tombe malade, doit sur le champ en faire avertir Mr. le Gouverneur, afin qu'il lui envoie le Medecin qui lui rendra compte de la maladie.
19. Défendu à tout Cavalier de faire du bruit pendant le repas, soit en chantant ou autrement : On ne doit point s'incommoder les uns les autres, l'honnêteté & le sçavoir-vivre le demandent, & chacun doit pouvoir jouir de la conservation de sa Table.
20. Hors les droits marqués sur le Mémoire, ils ne seront tenus à aucun present ou discrétion pour qui que ce puisse être, pas même pour la nouvelle année.
21. Chacun observera exactement les heures marquées pour les études & les exercices qu'il apprendra.
22. Les differends qui surviendront entre les Académistes seront décidés par Mr. le Gouverneur, & suivant les circonstances, il prendra les ordres de S. A. R.
23. Défense à tous Marchands de leur faire crédit, sous peine de perdre leur dû, à moins que Mr. le Gouverneur de l'Académie, ou celui des Cavaliers, pour ceux qui en auront, n'en ayent répondu.

24. On ne souffrira point de cadenats aux portes afin que Mr. le Gouverneur puisse y entrer quand il voudra.

25. Pour que les Gouverneurs puissent mieux observer leurs jeunes Cavaliers, ils auront les entrées libres à la Cour.

26. Tout jeu de hazard sera défendu, tant entr'eux qu'avec d'autres personnes, sous les peines portées par l'Edit de S. A. R.

Mémoire pour un Cavalier qui entre Pensionnaire dans ladite Académie.

UN Cavalier paye pour sa Table par an, six cens livres, cy	600
Pour ses exercices par an, six cens liv. cy	600
Pour un Gouverneur par an, six cens liv. cy	600
Pour un Page par an, quatre cens liv. cy	400
Pour un Valet de Chambre par an, trois cens cinquante liv. cy	350
Pour un Laquais par an, deux cens cinquante liv. cy	250
Pour les meubles fournis par le Tapissier, pour le Maître & le Valet, par an, cent quatre-vingt liv., cy	180
Pour Entrée, payée une fois, trois cens liv. cy	300
Pour les Etriers, douze liv. cy	12
Aux Palefreniers pour fourniture des Gaules par an, dix-huit liv. cy	18
Pour la Messe une fois payée, quatre liv. cy	4

Il est libre à un Cavalier d'entrer à l'Académie pour un, deux, trois, ou plusieurs mois, & il ne payera

payera qu'à proportion du tems qu'il y sera resté ,
même pour le droit d'Entrée.

A Insi un Cavalier qui paye par an pour sa Table	600
Pour les Exercices	600
pour l'Entrée	300
Pour les Meubles	180
Pour la Messe	4
Pour les Etriers	12
Pour les Gaules	18

Ce qui fait par an 1714. liv. faits
en argent d'Empire au cours d'à present , le florin à
3. liv. 5. s. l'un , 528. florins.

S'il ne reste qu'un mois à l'Académie , ne payera
pour sa pension en tout que 142. liv. 16. s. 8. den.

Item 44. florins.

Et cela pour la premiere année seulement , car
la seconde & la suivante il ne payera par mois que
117. liv. 16. s. 8. d.

Pour son Gouverneur & Domestique à propor-
tion de ce qu'il payeroit par an.

Pour les Externes.

O N paye pour apprendre à monter à Cheval , le premier mois cent liv. cy	100
Pour les autres mois , chacun	40
Pour les Etriers	12
Pour l'Entrée aux Palefreniers	15
Aux mêmes pour les Gaules par mois	1 10

Si outre le Manège les Externes veulent prendre
des Maitres d'exercice ou autres de l'Académie ,
comme Maitres d'Armes , Maitre de Danse , Maitre
de

Mathématiques , Maître de Langue : Ceux-ci ne pourront exiger que vingt livres par mois, en donnant cinq leçons par semaine.

Les Académistes & les Externes qui frequenteront le Manège , payeront les entrées & les pensions entre les mains du Sieur Richard , Contrôleur & Receveur de l'Académie , & toujours un mois d'avance.

Les exercices qu'on y apprend par de très-habiles Maîtres sont, de monter à Cheval, courir la Bague, faire des Armes, voltiger, danser, l'exercice de la guerre par le Maître d'Armes, ou son Prévôt.

Les Sciences & les Arts sont, le Droit public de l'Empire, l'Histoire, la Philosophie naturelle & expérimentale, la connoissance des Antiquités Romaines, les Mathématiques, la Géographie ancienne & nouvelle, & le Parallèle des deux, les Langues Italienne, Françoisë & Allemande.

Il y a un Professeur qui enseignera le Droit naturel, & un autre le Droit Civil & Canonique, à ceux qui le souhoiteront.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE & en TURQUIE depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Le 4. Novembre, jour de la fête de St. Charles, dont l'Empereur porte le nom, ce Monarque reçut à ce sujet les complimens de toute la Famille Imperiale, de la Noblesse, des Ministres d'Etat & étrangers, & de plusieurs autres personnes de distinction, qui s'étoient rendues au Palais Imperial en habits de fête. Le Prince Alexandre de Wittemberg est arrivé ici de son Gouvernement

D vernement

vernement de *Belgrade* avec la Princesse son Epouse ; & Mr. Binder, Conseiller du Conseil de l'Empire, doit au contraire en partir incessamment, pour aller exécuter une Commission de S. M. Imp. auprès de l'Electeur de Cologne. On a reçu par un Exprés arrivé de *Constantinople* en cette Ville, la confirmation de la grande revolution que nous annonçâmes le mois dernier, & dont nous donnerons une relation succincte à la fin de cet Article. Peu de jours après la reception de cette nouvelle, le Consul Turc eut là-dessus une longue conference avec le Prince Eugene de Savoye ; & l'on assure que l'Empereur enverra un Ministre extraordinaire à *Constantinople* pour complimenter le Prince Mahmut, fils du feu Sultan Mustapha, qui, lors du soulèvement, fut tiré des prisons du Serail, comme on le verra dans la suite, & placé sur le Trône par les Janissaires ; & pour solliciter aussi ce nouveau Grand Seigneur de renouveler la Treve de 24. ans conclüe à *Passarowitz* en 1718.

II. Le Cardinal d'Althan qui est revenu de *Rome* eut l'honneur de saluer S. M. Imp., & de lui faire un recit de ce qui s'est passé pendant la tenuë du dernier Conclave & après ; & S. Em. se ditposé à se rendre bientôt à son Evêché de *Vaccia* en *Hongrie*. Dans le peu d'esperance où l'on est de pouvoir renouër les négociations pour un accommodement entre l'Empereur & le Roi d'Espagne, on a envoyé des ordres à tous les Officiers, sans aucune exception, qui se sont absentés avec permission de leurs Regimens en *Italie*, d'y retourner vers la fin du mois de Février prochain ; & l'on ne tardera pas non plus d'expédier d'autres ordres, pour faire l'augmentation des Troupes projetée depuis peu : Cependant on s'aperçoit que le Roi de Portugal se donne beaucoup de mouvemens, pour tâcher d'ajuster à

à l'amiable les differends qui regnent entre ces deux Monarques ; & le Comte de Tarouca, son Ministre en cette Cour, a déjà eu là-dessus diverses conférences avec le Prince Eugene de Savoye.

III. On a apporté depuis quelques semaines de Hongrie & de la Transilvanie de grosses sommes d'argent dans la Caisse militaire ; & l'on y a envoyé de nouveaux ordres, pour y prendre toutes les précautions imaginables contre la maladie contagieuse qui continuë toujours à faire de grands ravages en *Turquie*. Les Ministres de l'Empereur se rendent fort souvent chez le Prince Eugene de Savoye, avec qui ils ont chaque fois de longs entretiens sur la situation presente des affaires du *Levant* ; qui, selon la commune opinion, ne peuvent avoir de long-tems aucunes suites qui puissent donner de l'inquiétude aux Puissances de la Chrétienté, quand même le nouveau Sultan auroit du penchant pour rompre avec elles ; sur ce qui est à présumer que Sa Hauteffe ne pourra être affermie sur son Trône, qu'après qu'Elle aura vû le parti que prendra l'Armée Ottomane qui est sur les frontieres de Perse, sous le commandement du fils du Sultan détrôné ; & que quand même cette Armée se déclareroit en sa faveur, encore faudroit-il que le Grand Seigneur fit la paix avec le Sophi de Perse, & qu'il dissipât les troubles qui agitent depuis un tems le Royaume d'*Egypte*, avant que d'entreprendre une guerre contre les Chrétiens.

IV. La Cour a envoyé des ordres à tous les Gouverneurs, Magistrats & Receveurs des Pays Hereditaires, de faire ensorte que les Contributions & les arrérages soient payés cette année : On travaille aussi actuellement à un projet pour l'arrangement des Finances, & l'on assure qu'il y aura entr'autres choses une reduction considerable parmi les Officiers

des Doüanes. Le 19. jour de la fête de Ste. Elizabeth, dont l'Imperatrice Regnante porte le nom, S. M. reçut là-dessus les complimens de toute la Famille Imperiale, & generalement de tout ce qu'il y a ici de personnes les plus qualifiées des deux sexes : L. M. dinerent ensuite en public au concert d'une très-belle *Cantate* en Langue Italienne, faisant allusion au nom de l'Imperatrice Regnante ; & cette fête finit le soir par un souper splendide, donné dans l'Appartement de S. M. à toutes les personnes de sa Famille. Il court un bruit que le Duc des Deux-Ponts viendra en personne en cette Cour, pour y solliciter la succession des Duchés de *Bergue* & de *Fuilliers* après la mort de l'Electeur Palatin, ce qui pourra causer de grands mouvemens tant ici qu'à la Diette de *Ratisbonne* ; & l'on dit aussi que S. M. I. a envoyé un ordre au Cardinal Cinfuegos, son Ministre à la Cour de *Rome*, de témoigner au Pape, que son zèle pour contribuer à l'avancement de la Paix en Europe, est fort louable ; mais que S. S. pouvoit s'exempter des mouvemens qu'Elle se donnoit par rapport aux deux Fiefs de *Parme* & de *Plaisance* ; puisqu'il avoit été stipulé par le Traité de la *Quadruple Alliance*, & par la Diette de *Ratisbonne*, que ces Fiefs relevoient de l'Empire.

V. Le 20. l'ouverture de la Diette des Etats de la *Basse Autriche* se fit ici en la maniere accoustumée : L'Empereur après avoir entendu le même jour la Messe du St. Esprit, se rendit dans la Chambre des Chevaliers, précédé du Comte de Martinitz, Grand Maréchal de la Cour, portant l'Epée nue : Ce Monarque s'étant ensuite assis sur son Trône, le Comte de Seiletz, Vice Chancelier de la Cour, prononça le discours suivant aux Etats, en la place du Comte du Sintzendoiff, Grand Chancelier, qui étoit

étoit indisposé , & leur délivra aussi par écrit les propositions de l'Empereur.

LE très-Auguste Empereur des Romains, Roi des Espagnes, de Hongrie, de Bohême, Archiduc d'Autriche, notre très gracieux Empereur, Roi, Souverain Hereditaire & Seigneur, assure ses très fideles Etats de cette Province d'Autriche en deça l'Ens, composés de Prélats, Seigneurs, Chevaliers, Villes & Bourgs, de sa faveur & bienveillance Imperiale & Royale, en leur témoignant sa satisfaction particuliere de la presente nombreuse Assemblée.

S. M. Imp. a delibéré plus d'une fois sur les moyens de procurer quelque soulagement à ses très-fideles & très-obéïssans Etats; mais les conjonctures ont été telles, qu'il n'a pas été possible de parvenir à une Paix solide, ni dans le pouvoir de S. M. Imp. d'en faire goûter les fruits à ses fideles Sujets.

Les conjonctures sont depuis quelque tems devenues plus fâcheuses : Des desseins pernicioeux & presque inoïis, qui sont parvenus à la connoissance de S. M. Imp., l'ont obligée, non seulement à renforcer considerablement ses Armées, & à envoyer un grand nombre de ses Troupes en Italie, pour la conservation de ses Droits & de ceux de l'Empire, mais aussi à se mettre en état de pouvoir faire par tout une vigoureuse défense.

C'est pourquoi S. Maj. Imp. se trouve de nouveaux contrainte de s'adresser à ses fideles & très-obéïssans Etats, comme ils pourront le voir plus amplement par les demandes ci jointes; Elle se flatte, que conformément à leur fidelité naturelle & à leur zele, ils prendront efficacement à cœur l'état des affaires, & qu'en prenant une prompte résolution, ils considereront, que pour obtenir la Paix & pour faire tête aux entreprises ennemies, il n'y a point d'autres moyens,

que de soutenir par des secours efficaces , la gloire des armes victorieuses de S. M. Imp.

Le Comte de Wolkra , faisant les fonctions de Maréchal du Pays , en la place du Comte de Harrach , Viceroi de Naples , fit à ce discours une réponse , dont voici la traduction.

TRE'S-GRACIEUX EMPEREUR , ROI , SOUVERAIN-HEREDITAIRE ET SEIGNEUR ,

C'est une nouvelle marque de la bienveillance de Votre Majesté Imp. , de ce qu'Elle a bien voulu convoquer de nouveau cette Diette annuelle , par où Elle donne à ses très-fideles & très-obéïssans Etats de cet Archiduché d'Autriche en deça l'Ens , composés de Prélats , Seigneurs , Chevaliers , Villes & Bourgs , l'occasion de se jeter aux pieds de V. M. Imp. dont ils lui rendent , avec une due reconnoissance , de très-humbles graces.

On ne peut assez admirer la constance & la fermeté avec laquelle V. Maj. Imp. a détourné jusqu'à present les perils de la guerre , & éloigné les entreprises ennemies dont Elle est menacée de tous côtés : C'est par cette fermeté & par l'application infatigable de V. M. Imp. , & au moyen des dépenses excessives qu'ont causé les préparatifs de guerre , qu'Elle a procuré à ses Royaumes , & à ses Etats Hereditaires d'Autriche , la tranquillité & la prospérité dont ils jouissent. Les Etats ne peuvent répondre à tant de soins paternels , qu'en accordant autant qu'il sera possible , les secours convenables pour leur ulterieure conservation. C'est à cet égard , que vos très-fideles & très-obéïssans Etats ont témoigné l'année dernière , à la satisfaction de V. Maj. Imp. , combien ils ont à cœur de remplir , autant qu'il dépend d'eux , les desirs de V. M. Imp.

Mais

Mais, très-gracieux Seigneur, il n'est que trop notoire, & V. M. Imp. connoît assez le triste état dans lequel vos pauvres Sujets sont réduits par tant de traverses, & en particulier par les pluies continues, les inondations & la chetive vendange de cette année, par où ils sont presque entièrement énervés & hors d'état de pouvoir fournir les contributions ordinaires. Cependant, vu les présentes circonstances & les urgentes nécessités, exposées dans la représentation de V. M. Imp., & en reconnaissance de ses soins paternels, vos très-fidéles & très-obéissans Etats, ne manqueront pas de délibérer sans délai sur les demandes de V. M. Imp., qui m'ont été remises, & de donner au plutôt, selon leur pouvoir, pour preuve de leur fidélité & de leur affection envers Sa Maj. Imp., leur très-gracieux Souverain Hereditaire, une déclaration satisfaisante, dans la confiance que V. M. Imp. voudra bien avoir égard à ce que nous avons l'honneur de lui représenter, & qu'Elle fera goûter à ses pauvres Sujets les effets de sa clémence, par un prompt soulagement qu'on leur a fait si souvent espérer : Surquoi les très-fidéles & les très-obéissans Etats, tous & chacun en particulier, se recommandent très-humblement à sa bienveillance & sa veur Imperiale.

Après quoi S. M. Imp. leur fit une Harangue, portant en substance „ que quoiqu'Elle eut fait tout „ ce qui dépendoit d'Elle pour rétablir la tranquillité generale, Elle n'avoit pû y parvenir jusqu'à „ présent; que pour prévenir quelques entreprises „ dangereuses, Elle avoit été obligée d'envoyer „ en *Italie* une partie de ses Troupes, pour maintenir ses Droits & ceux de l'Empire; que comme „ les circonstances des affaires sont telles, que non- „ obstant toutes les peines qu'on s'est donné pour établir

„ établir la paix , on ne peut jusqu'à présent se
 „ flatter d'y parvenir , il est d'une nécessité indis-
 „ pensable de mettre toutes les Troupes , tant en
 „ *Italie* , que dans les Pays Héritaires , dans un
 „ état complet , & même de les augmenter , afin
 „ de pouvoir repousser la force par la force , qu'Elle
 „ est persuadée que ses fideles Etats y contribuèrent
 „ de tout leur pouvoir , & qu'ils augmentent vo-
 „ lontiers leurs subsides ordinaires , &c. Après ce
 discours les Etats furent admis à l'honneur de baiser
 la main de l'Empereur , & retournerent ensuite dans
 leur Appartement , où ils ont délibéré depuis avec
 beaucoup d'assiduité sur les propositions de ce Mo-
 narque, Il paroît en cette Ville une liste de ce que
 les Etats de cette Province , & ceux des autres Pays de
 S. M. I. doivent fournir cette année , sçavoir , ceux de
 la *Basse Autriche* 900000. florins ; ceux de la *Haute-
 Autriche* 450000. ; ceux de *Boheme* 3200000. ; ceux
 de *Moravie* 1066666. ; ceux de *Silese* 1123333. ;
 ceux de *Stirie* 390000. ; ceux du Bannat de *Te-
 meswar* 330000. ; ceux de *Servie* 80000. ; ceux
 de *Croatie* 24000. ; ceux de *Carinthie* 136666. ;
 ceux de *Crayn* 78333. ; ceux de l'*Autriche-Ulte-
 rieure* 110000. ; ceux de *Hongrie* 2500000. ; ceux
 de *Transilvanie* 760000. ; ceux d'*Esclavonie* , &c.
 100000. ; les Ordres militaires 47000. ; ceux des
 Etats de l'Empereur en *Italie* 2000000. : ce qui fait
 en tout 14. millions 425. mille 998. florins d'All.

VI. *Prusse. Berlin.* On travaille en diligence aux
 équipages & livrées pour le Prince Royal , qui se-
 ront des plus magnifiques ; & la Maison que l'on
 forme pour S. A. R. sera composée d'un Grand-Ma-
 réchal , d'un Maréchal ordinaire , de deux Cham-
 bellans , d'un Intendant , d'un Maître d'Hôtel , de
 4. Gentilshommes de la Chambre , deux Valets de
 Chambre , deux Pages & six Laquais , qui ont été
 nommés

nommés par le Roi, avec ordre de se rendre incessamment à *Custrin*, où se tient le Prince Royal depuis une certaine broüillerie, qui l'a privé pour un tems des bonnes graces de S. M. & dans lesquelles il est néanmoins rentré, à la sollicitation de l'Empereur, comme on le verra au Paragraphe suivant. On travaille aussi à rebâtit l'Eglise de *St. Pierre*, consumée par l'incendie arrivée en cette Ville il y a quelques mois; & le Roi a déjà fait payer pour cet effet aux Entrepreneurs, une somme d'argent considerable, afin de rendre ce nouvel Edifice l'un des plus magnifiques qu'il y ait en ce genre chez tous les Protestans: S. M. a depuis peu envoyé des ordres à son Ministre à *Varsovie*, d'insister sur le redressement des griefs des Non-Conformistes de Pologne, de concert avec les Ministres du Roi de la Grande-Bretagne, & de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces-Unies; & il y a tout lieu de croire que S. M. Pr. aura une nouvelle entrevüe avec le Roi de Pologne à son retour de *Varsovie*, non seulement sur ce sujet, mais aussi sur diverses autres affaires que l'on dit être d'importance.

VII. Les Lieutenans Generaux de Grumbkow, Bork, & Rœder; & les Majors Generaux Baddenbrock & Glasenap, les Colonels Derfchau & Waldo, & Mr. de Thulemeyer, Conseiller Privé d'Etat, s'étans rendus le 24. Novembre à *Custrin*, notifierent le lendemain au Prince Royale, que le Roi, par un motif d'amour paternel; & ayant égard à une Lettre d'intercession fort touchante que l'Empereur lui avoit écrite de sa propre main, vouloit bien lui pardonner le passé: Ils exposerent ensuite au Prince les ordres de S. M., & S. Alt. Royale les ayant accepté avec soumission, entémoignant beaucoup de joye du retour des bonnes graces du Roi son pere; Elle prit des mains de Mr. Thulemeyer la

la copie d'un nouveau serment qu'elle devoit prêter , pour l'examiner & la garder pendant 24. heures , conformément aux ordres de S. M. Le 19. la Commission conduisit le Prince Royal dans les Appartemens du Président Muncho , où le Lieutenant General Lepel , Gouverneur de *Custrin* , lui rendit l'Épée au nom du Roi , & lui attacha de nouveau sur son habit la Croix de l'Ordre ; Mr. de Thulemeyer lut ensuite à haute voix le serment , que le Prince repeta mot par mot ; & après l'avoir signé , on dépêcha un Courier au Roi pour l'informer de ce qui s'étoit passé , & l'on se rendit ensuite à l'Église pour en rendre grâces à Dieu : ce que le Prince fit avec une dévotion exemplaire. On a préparé depuis en cette Ville de *Custrin* une Maison magnifique pour S. A. R. , où elle assistera à toutes les conférences de la Régence & de la Chambre de la *Nouvelle Marche* , pour s'instruire à fond des affaires qui regardent l'intérieur du Pays.

VIII. *Francfort*. Le 6. Decembre le Land grave de Hesse - Darmstatt , qui se tient ici depuis quelque tems , donna une grande partie de Chasse aux environs de cette Ville au Comte & à la Comtesse de Hanau , au Comte de Nassau-Weylbourg , & à beaucoup d'autres personnes de distinction ; & l'on y tua jusqu'à 200. Sangliers. On assure qu'il y a un mariage conclu entre le Prince Héritaire de la Tour & Tassis & la Princesse de Culmbach , sœur de la Reine regnante de Dannemarc , que le Prince de la Tour & Tassis son pere reviendra incessamment ici de *Bruxelles* pour assister à ces nœces , & passer l'hiver en cette Ville , d'où le Prince Alexandre de Wirtemberg , qui y étoit arrivé depuis quelques jours de *Vienne* , est au contraire parti pour aller faire un tour à *Rastad*.

Les autres Etats d'Allemagne ne nous fournissant

des Princes &c. Janvier 1731. 59

ce mois-ci rien de fort intéressant à placer dans ce Journal, nous passerons à l'Article de Constantinople, où nous verrons le détail de la grande révolution qui y est arrivée, & ce qui s'en est ensuivi jusqu'à présent.

IX. *Constantinople.* Le 28. Septembre dernier sur le midi il parut sur la Place de l'*Hippodrome*, ou grand Marché, un homme mal vêtu ayant le regard courroucé : il tira de dessous sa robe un vieux drapeau déchiré, qu'il éleva en l'air, en criant d'une voix forte & assurée : *O vous tous qui adorez le grand Dieu, & son Prophete Mahomet, suivez moi :* il s'éleva aussi tôt une confusion generale; toutes les boutiques & maisons furent fermées; & l'on ne voyoit que consternation. Cet homme fut d'abord joint par 50. autres, avec lesquels il se posta la nuit sur la grande Place, sans permettre qu'on commît le moindre desordre. Le 29. la populace s'augmenta jusqu'au nombre de 600. personnes, sans qu'on y en remarquât aucune qui fût de quelque consideration. Le soir on dépêcha en toute diligence un Courier à *Scutari*, pour donner avis au Grand Seigneur de cette rébellion : Sa Hauteffe concerta d'abord avec le Grand Vizir les moyens dont il faudroit se servir pour arrêter les progrès de cette émeute, & résolut de partir pour *Constantinople*; Elle y arriva le 30. sur les dix heures du soir, ayant fait le voyage avec beaucoup de lenteur : ce qui ne contribua pas peu à encourager les rebelles : leur parti s'étoit déjà alors augmenté jusqu'à 2000. hommes. Les Janissaires remarquans l'inquiétude & la consternation où étoit la Cour, s'en prévalurent; ils se joignirent aux révoltés, & ayant été instruits des raisons qui donnoient lieu au soulèvement, leur première démarche fut de demander la tête du Grand Vizir, & celles du Reis Effendi

&

& du Capitan Pacha : Le Grand Seigneur croyant les appaiser par ce sacrifice , leur envoya les corps de cestrois Ministres sur un Chariot : ils furent jettés aux chiens , excepté celui du troisième qui fut racheté par sa mere : Les rebelles voyant leur parti accroître de plus en plus par le concours des Janissaires , détrônèrent le Grand Seigneur , coururent en foule au Serail , en forcerent les portes , tirerent de prison le Prince Mahmud , fils du feu Sultan Mustapha détenu , le déclarerent Empereur , & mirent en prison en sa place le Sultan déposé : ils ouvriront aussi toutes les prisons de la Ville ; & s'étant ensuite rendus à l'Arse-
nal , ils ôterent les chaînes aux Forçats de cinq Galeres qui s'y trouverent.

Le nouveau Sultan , qui est âgé de 34. ans , & d'une humeur fort martiale , nomma ensuite pour Grand Vizir & pour Capitan Pacha deux des Gendres de l'Empereur détrôné , & pour Reis Effendi , un des Secretaires d'Etat de cet infortuné Prince , de même qu'un nouveau Mufti , le précédent ayant été noyé ; & pour Aga des Janissaires celui qui s'étoit mis à leur tête lors de la rebellion , étant , dit-on , tous d'une grande capacité , & d'une experience consommée dans les affaires d'Etat & de guerre : Sa Hauteſſe accorda aussi aux Janissaires le rétablissement de leurs anciens droits & privileges , auxquels on avoit fait brèche sous le précédent Regne : sur quoi ils mirent tous les armes bas : enſorte que la tranquillité est à present rétablie dans cette Capitale. Ce qu'il y eut de remarquable dans un si grand soulèvement , auquel il y eut plus de cent mille hommes armés , est que le tout se soit passé sans aucun desordre , & sans insulter aucun des Ministres étrangers , ni les Habitans , tant Musulmans qu'autres , qui sont établis à *Constantinople*. Le calme ayant ainsi succédé à cette révolution , les Janissaires &

des Princes &c. Janvier 1731. 61

autres soulevés, obligèrent le nouveau Grand Seigneur de leur promettre sous serment, qu'aucun d'eux ne seroit recherché pour ce qui s'étoit passé : qu'on diminueroit à l'avenir l'autorité des Grands-Vizirs, & qu'on feroit aussi d'autres changemens ; ce qui leur fut accordé : ils se rendirent ensuite au vieux Serail, en tirèrent la mere de Sa Hauteffe, la proclamerent *Sultane mere*, & la conduisirent au nouveau Serail.

Le 6. jour fixé pour l'installation du nouveau Grand Seigneur, Sa Hauteffe sortit de grand matin du Serail, & se rendit à Cheval à l'Eglise Cathédrale, & le Mufti lui donna le sabre, & le lui mit au côté avec les cérémonies accoutumées : Ce nouveau Sultan retourna ensuite au Serail, aux acclamations d'une foule innombrable de peuple & d'environ 70000. hommes de milice, rangés en double haye dans les ruës par où Sa Hauteffe passa : On distribua alors 25. réaux de récompense à chaque Janissaire, sur le grand Marché ; & tout le monde ne put s'empêcher d'admirer la taille avantageuse & la majesté de ce Prince, qui paroît d'un esprit vif, d'une constitution robuste, propre à soutenir les fatigues de la guerre, fort adroit à toutes sortes d'exercices, & très-libéral.

X. On s'étoit attendu que le résultat du grand Divan tenu depuis l'avenement du Prince Mahmut au Trône, seroit de faire la paix avec le Sophi de Perse, pour tourner les armes contre les Puissances de la Chrétienté ; mais on voit le contraire, sur ce que Sa Hauteffe a envoyé ordre à l'Armée Ottomane qui se tient du côté d'*Alep*, de s'avancer avec toute la diligence possible vers les frontieres de *Perse*, pour tâcher de s'opposer aux progrès de celle du Sophi, qui a déjà repris la plûpart des Villes & Provinces conquises par les Turcs, & qu'Elle a de
plus

plus envoyé ordre aux Bachas de la *Morée*, de *Dalmatie* & d'*Albanie*, & aux Hospodars de *Valachie* & de *Moldavie*, de lui fournir cent mille hommes & six mille Chevaux au mois de Mars prochain, pour rendre cette Armée formidable. On a trouvé plusieurs millions chez le Grand Vizir & son Substitut, qui ont été étranglés. Les manieres honêtes & la douceur avec laquelle le nouvel Empereur Ottoman commence son Gouvernement, lui attirent déjà l'amour & le respect de tous ses peuples. 2000. maisons ont été réduites en cendres dans le Fauxbourg de *Pera*, par le feu qui s'y prit par accident au commencement d'Octobre.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE, & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. **V** *Arsovie*. Tous les Ministres & autres personnes de distinction, qui avoient suivi le Roy à *Grodno*, en sont revenus; & Mr. Bestuchef, Ministre de Russie, se dispose au contraire à partir incessamment pour la *Haye*, où il va résider en la même qualité, devant être relevé par le General *Weisbach*. Depuis le retour du Roi en cette Ville, S. M. tient de frequentes conférences avec les Senateurs sur les affaires de la conjoncture presente, & particulièrement sur celles qui concernent le Royaume. Le Collegue du Nonce *Marcinkiewicz*, qui a protesté contre tout ce qui se passeroit à la dernière Diette generale de *Grodno*, délivra un Ecrit à cette Assemblée, lorsqu'elle étoit sur le point de se separer infructueusement, par lequel il déclaroit, que
ledit

ledit Nonce n'avoit pas agi selon ses instructions , mais plutôt selon son caprice , & à l'instigation de certaines personnes. Voici la suite & la fin du Journal de cette Diette , dont le commencement se trouve dans nos Mémoires du mois passé.

. . . Le 9. Octobre le Directeur , après avoir fait des plaintes sur ce que les Sessions précédentes avoient été infructueuses , pria les Nonces de proceder à l'élection d'un Maréchal , esperant que Mr. Marcinkiewicz n'y mettroit plus d'obstacle ; Mais celui-ci demanda alors de quelle maniere on avoit contenté Mr. Lubienicky Nonce de *Czerniechow* , qui avoit fait mention du Diplome d'élection en même-tems que lui ? Surquoi le Directeur lui répondit , que ce Nonce , qui étoit alors absent , n'avoit pas voulu enfreindre la loi , qui prescrit l'ordre qu'on doit observer dans les Diettes , mais avoit renvoyé cette matiere jusqu'à ce que la Chambre fut en état de déliberer sur des affaires , & qu'il souhaitoit d'apprendre la même chose de lui. Mr. Marcinkiewicz n'ayant pas voulu y consentir , on le pria de ne pas insister sur une matiere dont il n'étoit pas encore tems de parler : Le Directeur sur-tout tâcha de le persuader de ne plus empêcher les délibérations publiques , en demandant une chose impossible , puisque le Comte *Maurice* étant en *France* , le Roi ou ses Ministres ne pourroient en recevoir si-tôt le Diplome. Mr. Karnowski Nonce de *Siradie* , ajoûta , que Mr. Marcinkiewicz auroit raison , s'il étoit question de renverser la Constitution par laquelle ce Diplome avoit été cassé , mais que comme personne n'y songeoit , il agissoit plutôt contre la loi que pour la loi. Toutes ces representations n'ayant fait aucun effet sur l'esprit de Mr. Marcinkiewicz , les Nonces de *Russie* & de *Rama* sortirent de la Chambre , protestant

stant qu'ils n'y rentreroient qu'après qu'il eût déclaré s'il veut une Diète, ou non. Le Directeur ayant là-dessus demandé ce qu'il y avoit à faire, le parti de Mr. Katnowski fut d'avis de prier les deux Nonces de rentrer dans la Chambre : D'autres trouverent bon de travailler à fléchir l'esprit de Mr. Marcinkiewicz : & dans cette irrésolution, le Directeur ajourna la Chambre jusqu'au lendemain.

Le 10. Mr. Marcinkiewicz ne s'étant pas trouvé à l'ouverture de la Session, le Directeur demanda à l'autre Nonce d'*Upita*, s'il sçavoit les intentions de son Colleague, & s'il permettoit de voter pour élire un Maréchal ; Celui-ci répondit qu'il n'étoit fait aucune mention du Diplôme dans leur instruction, & que son Colleague ne lui avoit pas dit de devoir insister sur sa prétention ; le Directeur ayant demandé là-dessus à l'Assemblée ce qu'il y avoit à faire, on remontra que puisque Mr. Marcinkiewicz n'avoit point protesté dans les formes, & que son Colleague se conformoit au sentiment de la Chambre, on pourroit aller aux voix pour l'élection d'un Maréchal. Sur ces entrefaites, Mr. Marcinkiewicz entra, se plaignant de la violence qui lui avoit été faite le jour précédent, en mettant empêchement à la liberté de sa voix : Les Nonces de *Russie* & de *Rama* lui repliquèrent, qu'ils n'étoient pas sortis de la Chambre pour arrêter le cours des délibérations publiques, mais uniquement pour le porter à se desister de son opposition. Mr. Orlewski Nonce de *Livonie*, ajouta, que si le prétendu zele de Mr. Marcinkiewicz pour les Loix étoit fondé, celui du reste de la Chambre devenoit criminel, qu'il croyoit aparemment être le seul défenseur de la Loi, mais qu'en demandant des choses justes hors de l'ordre, il vouloit des choses injustes : Que sa prétention paroïssoit être l'ombre de quelque image, dont il faudroit

faudroit découvrir l'original & ce qui est caché dessous ; Qu'enfin la Chambre feroit bien de persister dans sa résolution, remettant le reste au Seigneur ; Il le pria ensuite de retracter son opposition ; Les autres Nonces firent les mêmes instances, le priant d'avoir pitié de la patrie & des biens de ses confreres, ou de se déterminer au moins s'il veut une Diète ou non ; Après quoi on lut, non seulement la Constitution qui regle l'ordre à observer dans les Diètes, mais aussi celle qui a été faite dans l'affaire de *Courlande*, afin de convaincre Mr. Marcinkiewicz de l'injustice de sa prétention. Enfin, le Directeur lui dit ; que si les Loix mêmes ne pouvoient rien sur lui, il devoit au moins se laisser gagner par leurs prieres ; Et sur ce que ce Nonce repliqua, qu'il ne pouvoit plus revoquer ce qu'il avoit dit, le Directeur renvoya la Session au lendemain.

Le 11. le Directeur demanda si on vouloit proceder a l'élection du Maréchal, Mais Mr. Marcinkiewicz persistant dans son opinion, sortit peu après, sous prétexte d'indisposition, déclarant qu'il ne rompoit point la Diète, mais qu'il empêchoit seulement d'aller aux voix, avant qu'il n'eut vû le Diplôme. Cette déclaration n'ayant pas été bien entendue par toute la Chambre, à cause du grand mouvement où l'on étoit, le Directeur demanda au Collegue de Mr. Marcinkiewicz, s'il étoit sorti à cause de son indisposition, ou pour soutenir sa contradiction, celui-ci ayant affirmé l'un & l'autre, le Directeur finit la Session.

Le 12. quoiqu'on scût avant l'ouverture de la Session, que Mr. Marcinkiewicz, après avoir porté au Greffe une protestation contre tout ce que l'assemblée feroit, étoit parti lui-même, le Directeur ne laissa pas de demander, si on vouloit aller aux voix. Le Collgue de Mr. Marcinkiewicz dit alors, que

l'ayant été chercher dans son quartier, il ne l'avoit pas trouvé, mais bien la copie d'une protestation. Le Staroste de *Grodno* rapporta ensuite, que cette protestation avoit été délivrée au Greffe, mais avec ordre de ne la pas encore enregistrer, Mr. Marcinkiewicz voulant auparavant en informer la Chambre, & lui demander s'il devoit différer de faire faire cet enregistrement. Là dessus, quelques uns insisterent sur la lecture de cette protestation, & d'autres furent d'avis de dissoudre la Session; Surquoi le Nonce de *Podlachie* representa, que comme cette protestation étoit faite contre presque toute la République, elle méritoit d'être examinée; Mais que puisque Mr. Marcinkiewicz en sortant de la Chambre, n'avoit pas protesté dans les formes, & que d'ailleurs il n'avoit pas porté lui-même la protestation au Greffe, outre que cette affaire concernoit la matiere délicate du droit d'interdire, il étoit d'avis de ne pas communiquer cette protestation à un chacun, mais de la faire lire seulement à la Chambre. Le Directeur approuva cette proposition, à condition qu'après la lecture de ladite protestation, on ne la lui demanderoit pas, ni qu'on exigeroit de lui de congédier l'assemblée, y ayant esperance de ramener Mr. Marcinkiewicz; Il donna en même-tems la protestation au Nonce de *Russie* pour la lire, & après avoir nommé des Députés pour aller trouver Mr. Marcinkiewicz, il renvoya la Session au lendemain.

Le 13. le Directeur comparant la Chambre à une Bergerie, dont les Nonces étoient les Brebis, & lui le Berger, ajouta, que puisqu'une des Brebis s'étoit égarée de son Troupeau, il étoit de son devoir de la chercher, & que ni lui, ni aucun des autres Nonces ne l'ayant encore aperçûë, il remettoit la Session au lendemain, dans l'esperance qu'on pourra retrouver cette Brebis égarée.

Le 14. Octobre, à l'ouverture de la Séance, le Directeur notifia, que les Nonces qu'il avoit député pour chercher Mr. Marcinkiewicz, étoient revenus sans l'avoir pû trouver; Et il demanda de nouveau, s'il devoit ajourner la Diète au Lundy suivant, ou mettre fin à cette assemblée! plusieurs Nonces furent du dernier avis; mais la pluralité opina pour l'ajournement; Cependant quelques-uns de ces derniers ajouterent, que si Mr. Marcinkiewicz n'étoit pas revenu alors, on ne devoit plus différer la séparation de la Diète. Mr. Orlewsky voulut alleguer la Constitution, suivant laquelle le tems fixé pour la tenuë de la Diète generale, ne sçauroit être prolongé ni abrégé; Mais on ne lui permit point d'en parler. Après quelques débats là-dessus, le Directeur demanda, si c'étoit en vertu de la Loi, ou dans l'esperance du retour de Mr. Marcinkiewicz, que les Nonces souhaitoient qu'il ajournât encore la Diète; Et ayant tous unanimement déclaré, que ç'étoit pour la dernière de ces raisons, il l'ajourna au 16. à 9. heures du matin, parce que le 15. étoit un Dimanche.

Le 16. le Directeur demanda ce qu'il feroit, vû qu'il n'y avoit plus lieu d'esperer le retour de Mr. Marcinkiewicz, & que la Loi qui autorise le droit d'interdiction, que Mr. Marcinkiewicz avoit alleguë, empêchoit la continuation de la Diète. Les sentimens furent fort partagez là-dessus. Quelques Nonces furent d'opinion, qu'on devoit observer la Constitution de 1633. qui fixe à six semaines le tems que doit durer une Diète ordinaire, & qu'en conséquence de cela, & dans l'esperance du retour de Mr. Marcinkiewicz, on devoit remettre toutes les Séances jusqu'au jour decretorial, qui est le 5. avant la séparation de la Diète, auquel jour la Chambre des Nonces se joint à celle de Sénateurs. D'autres

jugerent , que puisque Mr. Marcinkiewicz avoit protesté contre tout ce qui pourroit être fait à la présente Diète , il ne falloit pas prodiguer le tems inutilement ; Mais qu'on devoit separer l'assemblée. Cette variété de sentimens produisit de longs débats, après lesquels le Directeur prit congé de la Chambre , se plaignant fort, de ce que toutes les peines & les soins qu'il s'étoit donnés, pour parvenir au but desiré, avoient été infructueux, & témoignant son desir de rendre service à chacun des Nonces en particulier. Dès que le Directeur eut parlé de prendre congé, plusieurs Nonces l'interrompirent & n'y voulurent point consentir ; Mais il n'y fit aucune attention ; Et après avoir fini son discours, il sortit de la Chambre : Desorte que cette Diète a été ainsi rompue.

II. On a publié au son du tambour une Amnistie generale pour tous les Deserteurs des Gardes de la Couronne qui se rendront dans un tems limité sous leurs Drapeaux. Les Ministres Saxons de Sa Maj. l'ayant prié instamment d'aller assister à l'assemblée des Etats de son Electorat, qui devoit se tenir à *Dresde*, Elle différa l'ouverture de cette Assemblée jusqu'au mois de Mai prochain, ayant pris la résolution de rester en cette Ville jusqu'au mois d'Avril. On a préparé ici une maison magnifique pour le Duc de Liria, Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Russie, qui y étoit attendu vers la fin du mois de Decembre ; & l'on assure que le Chevalier Schaub, arrivé depuis peu à *Dresde* en qualité de Ministre du Roi de la Grande-Bretagne, se rendra incessamment ici pour exécuter auprès du Roi la Commission dont il est chargée.

III. Le 16. Novembre les Ministres des Puissances intercessées au maintien du Traité d'*Oliva*, après
une

une conference tenuë entr'eux, se communiquèrent les instructions qu'ils avoient reçûes de leurs Souverains, touchant le redressement des Protestans de ce Royaume; & après une mûre délibération, ils résolurent de faire de concert des rémontrances, là-dessus au Roi: Le 18. ils se rendirent pour cet effet au Palais, & le Grand Chancelier portant la parole de la part de ces Ministres, presenta à Sa Maj. un Ecrit Latin, contenant les demandes de leurs Cours, auquel ce Monarque fit une courte réponse conçûe en ces termes: *Votre Commission est entierement conforme à mes intentions: J'ai donné des ordres pour redresser les griefs de mes Sujets Protestans; & je ne partirai pas d'ici que cette affaire ne fut terminée d'une maniere à ne plus souffrir aucune contestation.* Sur l'avis qu'on a reçu de la grande révolution arrivée à *Constantinople*, le Roi a proposé au Sénat d'y envoyer une Ambassade solemnelle pour complimenter le nouveau Sultan sur son avènement au Trône; & l'on a envoyé des ordres sur la frontiere de ce Royaume pour empêcher la communication du mal contagieux qui continuë à faire de grands ravages à *Chotzim* & aux environs. Il est arrivé depuis peu à *Varsovie* un Député du Duc Ferdinand de Courlande, pour y recevoir du Roi l'investiture de ce Duché: La consommation de son mariage avec la Princesse de Saxe-Weyssefelds ayant été différée jusqu'à ce tems-là.

IV. *Dannemarc. Coppenhague.* Le Roi a donné ses ordres pour congédier toutes les Milices du Royaume, tant Infanterie que Cavalerie; ce qui a causé une joye inexprimable à tous les Sujets de S. M.: ces Milices seront déchargées du serment qu'elles ont prêté, & l'on assure que leurs armes & montures seront délivrées à leurs Officiers. La Princesse *Charlotte-Amelie* a eu en partage le Château

& le Bailliage de *Hirschholm*; la Princesse Sophie Hedwig, celui de *Jagerpreyff*, & cette dernière a pris depuis son logement dans le Château de *Charlottembourg*. On fait toujours de grands changemens dans les principales Charges tant politiques que militaires; Mr. Stoffelt, General Major des Troupes du Roi, a entr'autres été nommé à celle de Grand Bailly de *Viebourg*; Mr. Bibau, qui étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi avant son avènement à la Couronne, a été fait son Ecuyer de voyage; & Mr. Loüis de Plessen, Conseiller du Conseil Privé, paroît journellement au Conseil des Finances, en qualité de Directeur general: les Députés de ce Conseil ont tous été congédiés, & l'on a mis en leur place de simples Commis.

V. Le 15. le Roi étant arrivé de *Frederiesbourg* en cette Ville avec toute la Famille Royale, alla le lendemain voir les grandes & petites Ecuries; S. M. se rendit aussi le 17. à la Chancellerie, dont Elle visita tous les différens Colléges, & s'informa aussi des affaires commises à chaque Département: les Membres de ces Corps firent dans le même-tems à ce Prince des complimens de condoléance, par la bouche de leurs Présidens, sur la mort du Roi son pere, & de congratulation sur son avènement à la Couronne; S. M. répondit à leurs discours d'une manière fort gracieuse; & le 19. Elle prit le grand deuil avec toute sa Cour, qu'Elle portera, dit-on, pendant un an entier; cependant les Ministres du Roi de Prusse, du Prince d'Ost-Frise, du Duc de Holstein-Eutin, Evêque de Lubeck, & du Margrave de Brandebourg - Anspach, qui étoient pour lors arrivés ici pour complimenter S. M. sur la même mort, n'avoient pas encore été admis à son Audience. Les Comtes de Reventlau & de Larwig ont été confirmés: le premier dans sa

Charge

Charge de Premier Président de la Ville d'*Altena*, & l'autre dans celle de Grand Ecuyer. On apprend d'*Odenzée* que le corps du Roi défunt y a été mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale de *St. Jean*, sous un superbe Mausolée, que six Lieutenans y montoient actuellement la garde nuit & jour en longs manteaux de deuil ; ce qui devoit continuer jusqu'à ce que tout soit prêt pour le transporter à *Rotchild*, où il sera inhumé avec beaucoup de pompe dans le Tombeau Royal.

VI. *Moscow*. Le 28. Octobre S. M. Czarienne revint ici d'*Ismailow* avec toute la Cour : Elle alla descendre au magnifique Palais nouvellement construit près de celui de *Cremelin*, pour y faire désormais sa résidence, & sur le soir Elle reçut les complimens sur son heureux retour dans cette Capitale de la Noblesse, des Ministres étrangers, & d'un nombre infini d'autres personnes de distinction : Le lendemain il y eut à ce sujet des illuminations par toute la Ville ; & le jour suivant la Cour reprit le deuil pour la mort du défunt Czar Pierre II., qui avoit été suspendu pendant tout le séjour que la Czarine a fait à *Ismailow*. Le Ministre du Duc d'Holstein-Gottorp qui réside en cette Cour, se donne de grands mouvemens, pour obtenir le subside annuel de 50000. roubles accordé à S. A. R. par les deux Prédecesseurs de S. M. ; & comme la Princesse Elizabeth l'appuye en cela, il y a aparence que sa demande lui sera accordée.

VII. La Cour a ordonné à tous les Gouverneurs & Generaux des Provinces de ses Etats, d'envoyer tous les mois en cette Capitale un Officier, pour faire raport au Conseil de l'état des Troupes qui sont sous leurs ordres, & generalement de tout ce qui concerne la millice ; mais les Gouverneurs de *Derbent*, d'*Astracan*, *Casan*, & de *Siberie*, ne le-

ront tenus à le faire que tous le trois mois, à cause de leur éloignement. L'Envoyé de Dannemarc ayant notifié à S. M. Cz. la mort du Roi son Maître, & l'avenement du Prince Royal son fils à la Couronne : Elle assura ce Ministre que la bonne intelligence qui subsistoit depuis long-tems entre les deux Cours, ne seroit en aucune maniere interrompue par cette mort; & que ses souhaits étoient de la cultiver de plus en plus : quelques jours après cette notification la Cour prit un deuil de chambre de trois semaines pour la mort de la Duchesse Doiiairiere de Brunswich Hannover; après lequel elle en prendra un autre pour celle du Roi de Dannemarc.

VIII. Les Chefs des Cosaques qui étoient venus faire leurs soumissions à S. M. Cz., ont prêté à cette Souveraine un nouveau serment de fidelité avant leur départ pour retourner chez eux, & lui ont aussi promis de fournir cent mille hommes pour son service en cas de besoin. Le 11. Novembre le Duc de Liria, Ambassadeur du Roi d'Espagne, eut son Audience de congé de S. M., à qui il délivra en même tems ses Lettres de rapel : S. Exc. faisoit état de partir alors pour retourner à la Cour par *Varsovie*, où elle devoit s'arrêter quelque tems. Un Expécés dépêché de *Constantinople* en cette Ville, appotta vers le commencement de ce mois la nouvelle imprévue de la grande révolution dont nous avons fait mention dans son lieu : & un autre arrivée de *Derbent* dans le même tems, informa la Cour que le Prince Thamas, nouveau Sophy de Perse, après avoir repris la plus grande partie des Places conquises par les Turcs dans la dernière guerre, étoit allé droit à *Babilone* avec son Armée, pour livrer bataille à celle des Turcs, qui s'étoit retranchée jusqu'aux dents sous le Canon de cette Place ; mais que l'ayant présentée inutilement pendant quelques jours,

des Princes &c. Janvier 1731. 73
jours, il s'étoit retiré après avoir saccagé & brûlé
tous le Pays des environs, pour ôter aux Turcs
les moyens de subsister ; & que S. M. Persane avoit
au contraire envoyé une personne de distinction au
General Ruffien qui commande sur les frontieres de
son Royaume, pour l'assurer qu'il observeroit ex-
actement les Traités conclus avec la Cour de Russie,
& qu'Elle accorderoit les passeports necessaires aux
Négocians Ruffiens, qui voudroient aller trafiquer
dans ses Etats.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ANGLETERRE, en HOLLANDE
& aux PAYS-BAS, depuis le mois
dernier.*

I. **L**ondres. Le Roi étant entré le 10. Novem-
bre dans la 48. année de son âge, a reçu
là dessus les complimens ordinaires des Ministres
d'Etat & Etrangers, du haut Clergé, & d'un grand
nombre d'autres personnes de distinction des deux
sexes, qui se sont rendus pour cet effet à la Cour
en habits de fête : l'après midi on tira le Canon de
la Tour & du Parc de *Ste. James* ; on sonna aussi
toutes les Cloches de la Ville : les étendars furent
arborés sur les Tours de toutes les Eglises, & le soir
il y eut un Bal magnifique à la Cour, & de grandes
illuminations & autres démonstrations de joye par
toute la Ville. Le 8. precedent, Mr. Humphrey
Parsons, nouveau Lord-Marie de *Londres*, prêta les
sermens accoutumés pour sa Charge à la Cour de
Hustings, à *Guidhall* ; & les *Regalia* de la Ville, qui
sont l'Épée, la Masse, la Bourée, les Clefs, &c. lui
furent

furent ensuite présentés : le 9. ce Magistrat accompagné du Lord Maire son prédécesseur, des Aldermans & des Scherifs, dans leurs habits de cérémonie, se rendit sur le midi au bord de la *Tamise*, & entra dans la Barge de cette Ville, qui étoit suivie de diverses autres, à bord desquelles étoient les différentes Compagnies de la Ville; Mr. Humphrey Parsons, s'étant alors rendu à *Westmunster*, fit le tour de la grande Salle avec le Corps de Ville, alla de là avec sa compagnie à la Barre de l'Echiquier, où il prêta de nouveau les sermens ordinaires, & revint ensuite à l'Hôtel de Ville avec les mêmes cérémonies, où il traita très splendidement à diner les Ministres d'Etat, les Juges du Royaume, de même qu'un grand nombre d'autres personnes de distinction, parmi lesquelles se trouva le Comte de Broglio, Ambassadeur de France & la Comtesse son Epouse, qui s'y étoient rendus avec des équipages magnifiques. On fait monter à plus de 3000. liv. sterling la dépense que ce Magistrat a fait à l'occasion de son installation, qui a été l'une des plus pompeuses qui se soit vûë ici depuis long tems.

II. Le 13. le Baron de Solenthal, Envoyé Extraordinaire de Dannemarc, se rendit en long manseau de deuil au Palais de *St. James*, & ayant été introduit devant le Roy, par le Chevalier Clement Cotterell, Maître des Ceremonies, il notifia à S. M. la mort du Roy son Maître, & l'avenement au Trône du Prince Royal, sous le nom de Chrétien VI. Quelques jours après l'Ambassadeur de Tripoly eut aussi une Audience particulière de S. M., à qui il délivra ses Lettres de créance, & ce Ministre fut ensuite introduit devant la Reine qui le reçut fort gracieusement : il eut aussi l'honneur de saluer le Prince de Galles, ayant été présenté à ce Prince par un Gentilhomme de la Chambre de S. A. R.

On a envoyé ordre aux Contr'Amiraux Cavendish & Stewart, de revenir le premier de la Méditerranée, & l'autre de l'Amérique; & le Capitaine Thomas Lestock, doit aller remplacer le dernier, avec trois Vaisseaux de guerre. Le 17. le Roy signa une Patente qui constituë le Duc d'Argile Gouverneur de *Portsmouth*, en la place du Lieutenant General *Marcartney*, mort depuis peu; & Mr. *Walter Titley* a été nommé Résident de la Grande Bretagne auprès du Roy de Dannemarck. Le 19. la Cour prit le grand deuil pour la mort de S. M. Danoise: outre les habits de drap noir ordinaires, les Seigneurs sont obligés de porter des Epées & des boucles noires, & les Dames du linge uni ou à franges, de la soye noire, ou du velours de même couleur, avec des évantails noirs & blancs. On travaille à un Dais magnifique qui sera placé dans les nouveaux Appartemens qu'on prepare au Duc de Cumberland dans le Palais de *St. James*: On travaille aussi à une riche Livrée doublée de rouge & galonnée d'argent pour S. A. R., & l'on assure qu'au Printemps prochain elle ira faire un tour dans la Méditerranée sous la conduite d'un Amiral, qui apprendra à ce jeune Prince la partie des Mathématiques qui consiste dans la pratique.

III. Le Vaisseau de la Compagnie du Sud, nommé le *Prince Guillaume*, se tenoit vers le commencement de Decembre à *Spithead*, où il étoit arrivé des *Dunes*, après avoir perdu son grand Perroquet par un coup de vent: on ne sçavoit encore alors si ce Bâtiment entreprendroit cette année le voyage de la nouvelle Espagne, sur ce qu'il étoit arrivé ici un Exprés dépêché de *Seville*, avec avis que S. M. Cath. ne vouloit pas se départir de sa premiere résolution, qui est de tenir la Foire de *Porto-Bello* dans le tems qu'Elle l'a fixé: Cependant l'avis

le *Cingsale* & la *Rye*, Vaisseaux de guerre ont fait voile de *Portsmouth* pour l'Isle de *Fersey*, ayant à bord six Compagnies d'Invalides, sous le Commandement du Colonel Horgrove; & la *Guirlande*, autre Vaisseau de guerre en est aussi parti pour aller à *Cadix*. Il s'est tenu au *Cockpit* un Comité du Conseil sur des affaires concernant l'Isle que nous venons de nommer, & l'on assure qu'il se fera dans peu une promotion d'Officiers Generaux; que plusieurs Officiers qui sont actuellement à la demi paye, seront mis en Commission; & que ceux qu'on jugera incapables de servir, seront mis à la demi paye en leur place. Le Comte de *Watsdorff* est arrivé de *Dresde* à *Londres*, en qualité d'Envoyé Extraordinaire du Roy de Pologne; on ignore encore le jour auquel il sera admis à l'Audience de S. M., de même que le contenu de la Commission dont ce Ministre est chargé.

IV. On apprend de *Fralée* dans le Comté de *Kerry* en *Irlande*, qu'un Vaisseau Danois que l'on suppose être le *Lion-d'or*, commandé par le Capitaine Jean Heckman, ayant à bord 300. tonneaux, 24. Canons & 80. hommes d'Equipage échoûa le 9. Novembre dernier dans la Baye de *Pallimirk*, mais que tout l'Equipage fut sauvé à terre, de même que les marchandises, 12. caisses d'argent, & les autres meilleurs effets de sa Cargaison, qui avoient été mis en dépôt chez un Gentilhomme du voisinage, en attendant des ordres de la Cour, à qui on avoit écrit. L'*Effex* Vaisseau Anglois, revenu depuis peu de *Buenos Ayres* richement chargé, fut aussi poussé à terre près de *Dagenham*, où il échoûa le 2. Decembre; mais le lendemain il fut heureusement remis à flot, & conduit à *Deptford*; sa cargaison consiste en 12000. cuirs, 125. caisses d'argent, & plusieurs ballots de marchandises, dont on ne sçait pas en-

core

core de détail. Les Incendiaires, dont nous parlâmes le mois dernier à l'article de *Bristol*, continuent d'envoyer à divers Particuliers des Lettres menaçantes, s'ils ne mettent dans des endroits, qu'ils leur indiquent de certaines sommes: on met tout en œuvre pour découvrir les Auteurs de ces Lettres, & toutes les perquisitions faites jusqu'à présent à ce sujet ont été inutiles, de même que les grandes recompenses promises tant de la part du Roi, que des Magistrats à quiconque pourroit les dénoncer, de sorte que l'allarme va tous les jours en augmentant, & que l'on ne sçait que penser des excès d'une temerité si extraordinaire.

V. *Hollande. La Haye.* Mr. Hop & de Goslinga, Ambassadeurs Plénipotentiaires des Etats Generaux, sont revenus ici de *Paris*, de même que le Marquis de Fenelon, Ministres de France, qui y étoit allé faire un tour: & ces Ministres ont depuis eu diverses conferences avec les Seigneurs de la Regence. L'Amiral Perez, Ambassadeur du Roi de Maroc, eut le 20. Novembre dernier sa premiere Audience publique de L. H. P. les Etats Generaux des Provinces Unies. Deux Seigneurs Députés furent prendre ce Ministre à son logement avec le second Carosse d'Etat, & ayant été placé sur un fauteuil vis à vis de Mr. le Président, il fit à l'Assemblée un Discours en Langue Arabe, auquel Mr. le Baron de Linden, Burgrave de *Nimegue*, qui préside à l'Assemblée des Etats Generaux, fit une réponse, portant en substance:

„ Qu'il a été très-agréable à L. H. P., que le
„ Roi de *Maroc* Muley-Abdallah, ait envoyé
„ Mr. l'Amiral Perez, pour conclure avec la Repu-
„ blique un Traité de Paix, auquel il ne man-
„ quoit plus que la ratification de S. M.: que L.
„ H. P. étoient dans l'attente & la ferme confiance
„ que

» que S. M. approuveroit & exécuteroit tous les Ar-
 » ticles de ce Traité, ainsi que L. H. P. étoient
 » resoluë de les exécuter de leur côté, Mr l'Ami-
 » ral étant prié d'employer pour cet effet ses bons
 » offices ; & que la personne de Mr. l'Amiral, &
 » la conduite qu'il avoit tenuë, étoient très agréa-
 » bles à L. H. P., qui entteroient avec lui en con-
 » férance, toutes les fois qu'il le demanderoit.
 Après quoi ce Ministre fut reconduit à son loge-
 ment avec les mêmes, ceremonies. Le Gouverne-
 ment de *Ber-gop-zom* vacant par la mort toute re-
 cente de Mr. de Grovestein, a été conféré au Baron
 de Keppel, Lieutenant General d'Infanterie, qui a
 déjà prêté les sermens accoûtumés pour cet Emploi ;
 & la Charge de Quartier-Mestre General, vacante
 par la même mort, a aussi été donnée au Baron
 de Relde, Ministre actuel de cet Etat à la Cour du
 Roi de Prusse.

VI. *Pays Bas. Bruxelles.* Les Députés de *Flandre*
 sont arrivés en cette Ville, pour remettre à la Ser-
 Archiduchesse Gouvernante le Cahier de leur Pro-
 vince, & obtenir son agrément au Subside de 1700.
 florins par jour qui a été accordé à Son Alt. Ser.
 pour cette année. Le Marquis de Visconti, premier
 Ministre, & Grand Maître de la Maison de cette
 Princesse, a été gratifié par S. M. Imp. d'une Sei-
 gneurie considerable en *Transilvanie*, en considera-
 tion de ses bons & fideles services; & S. Exc. a déjà
 envoyé l'un de ses Secretaires pour en prendre pos-
 session en son nom. Ce Monarque a pourvû aussi
 le Baron de Kessel du Gouvernement de *Malines*, &
 l'a honoré en même tems de la Charge de General
 Major de ses Armées. Mr. de Beaufe, Ingenieur
 General est revenu ici de *Luxembourg*, où les nou-
 veaux Ouvrages ajoûtés à cette Forteresse se sont
 perfectionnés sous ses yeux, & il doit incessamment
 retourner à son Gouvernement de *Lier*.

A R T I C L E VIII.

Qui contient les Naissances , Mariages & Morts des Princes & autres Personnes illustres , depuis le mois dernier.

I. **N** *Aissances.* La Marquise Epouse du Marquis de Ste. Croix , l'un des Ambassadeurs Plénipotentiaires d'Espagne , est heureusement accouchée d'un fils à *Paris* , qui mourut peu après la naissance.

La Comtesse Regnante de Bentheina Steinfort , née Comtesse de la Lippe Dermold , est aussi accouchée d'un fils dans sa résidence , au grand contentement des deux Familles.

La Duchesse de Pequigny est accouchée à *Paris* d'une fille.

II. *Mariages.* Mr. Edward Bing , le plus jeune des fils du Vicomte de Torrington , épousa sur la fin de Novembre Mademoiselle Brunisson , qui lui apporte 40000. liv. sterlings en mariage.

III. *Morts.* Dom Jérôme Colonna , Grand Fourier du Palais Apostolique , est mort à *Rome* d'une attaque d'apoplexie.

Vers le commencement de Novembre la mort enleva à *Paris* Dame Charlotte de Normand , Veuve de Messire Louis Godefroid Comte d'Elstrades , vivant Lieutenant General des Armées du Roi Très-Chrétien , & Maire perperuel de la Ville de *Bourdeaux*.

Le Baron d'Alais mourut aussi dans le même tems , à quelques lieus de cette Ville , âgé de 70. ans.

La nuit du 9. au 10. Mr. Bouthillier de Chavigny

goy, Archevêque de *Sens*, paya le tribut à la nature, & laissa par sa mort un Archevêché & trois Abbayes vacantes.

Le Comte de St. Evremont, ci-devant Colonel d'un Regiment d'Infanterie, est mort en Normandie : Il étoit d'une profonde érudition, & neveu du celebre St. Evremont, qui a fini ses jours en Angleterre.

La Comtesse Douairiere de Schwerin est morte en Prusse, après avoir gardé le lit l'espace de 35. ans.

Le 23. Madame de Boucherat, veuve de feu Messire Nicolas-Auguste de Harlay Comte de Cely, & Mere de l'Intendant de *Paris*, mourut en cette Ville de la gangrene qui s'étoit mise à une de ses jambes.

Mr. Dodart, premier Medecin du Roy de France, est mort dans la même Ville.

Mr. de Grovestein, Lieutenant General au service d'Hollande, & Gouverneur de *Berg op zom*, a terminé sa carrière à *Leuward*.

Le 1. Decembre mourut à *Bruxelles* le Chevalier de Jardon, Membre du Conseil Souverain de la Province de *Brabant*.

Le 4. la mort enleva à *Hambourg* Mr. Hohenmuhl, Conseiller d'Etat, & Résident du Roi de Dannemarck en cette Ville, dans la 72. année de son âge.